

Le Courrier du Mémorial



Bulletin de liaison des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle

N° 24 / Octobre 2014

SOMMAIRE

- 1 | Éditorial
- 2-3 | Les rendez-vous de l'AMAM
- 4-5 | À lire
- 6-9 | Dossier : le procès de
Bordeaux
- 10-11 | La Rencontre des Mémoires
- 12-15 | Le maquis Ancel,
« refuge d'Alsaciens-
Mosellans » en Dordogne
- 16-17 | La page du Mémorial
- 18-19 | L'art dans les camps
- 20 | Morceaux choisis
de Sönke Neitzel
- I-IV | Fiche pédagogique :
Quelles frontières
pour les Balkans ?

La frontière

« Frontière », selon Littré, veut dire limite qui sépare un État d'un autre État et « faire frontière » signifie faire front, s'enclorre et se mettre en bataille pour se défendre et s'affirmer. Mais la frontière est aussi une isobare politique qui fixe temporairement un équilibre de « pré carré », toujours menacé, entre des populations, des souverainetés et des territoires.

Il s'agit de traiter ici de la frontière au sens propre, historique et géographique, politique et guerrier, géopolitique et étatisé, défensif et offensif, mixte de sécurité et de conquête, de puissance et de pouvoir à la fois protecteurs et expansifs. Mais aussi de la frontière comme clôture et passage, remuement et porosité dans l'espace-temps. Car toute la zone frontalière est aussi partage et concurrence, contrebande et migration, recherche d'une mitoyenneté par l'échange ; interaction autant que bornage entre l'indigène et le cosmopolite, l'Un et l'Autre, le singulier et l'universel.

Notre exploration est historique, et même archéologique et prospective, avec un rappel privilégié de la mémoire de la Grande Guerre. Mais elle entend aussi poser quelques interrogations brûlantes sur le monde, l'Europe, la France et l'Alsace de 2014, à l'heure des nouveaux flux, humains, matériels et immatériels, qui parcourent notre « terre plate » globalisée et numérisée ; à l'ombre de nouveaux murs, de nouveaux conflits et de nouvelles tentations séparatistes. Et donc, demain, de nouvelles frontières ? ■



Jean-Pierre Rioux

À ne pas manquer :

LA RENCONTRE DES MÉMOIRES
Du 18 au 20 novembre 2014

Programme pp. 10-11

Les rendez-vous de l'AMAM

Daniel Elbaz : un café d'histoire pédagogique ou comment réconcilier les jeunes et leur histoire

Attention, prof !

Lorsque l'on fait connaissance avec quelqu'un, très vite arrive la question : « et qu'est-ce que tu fais dans la vie ? » Ma réponse est : « je suis prof ». J'observe alors un regain d'intérêt de mon interlocuteur, une sorte de respect face à la noblesse de la mission qui m'est confiée. Vient alors l'inévitable seconde question : « prof de quoi ? » à laquelle je précise ma fonction de prof de musique... Généralement, après un petit blanc et une mine plus dubitative, la personne, d'un air compatissant, poursuit par l'incontournable remarque : « et ce n'est pas trop dur ? ». On sent ici que l'ajout d'une formule de compassion est à peine retenu par une pudeur bienséante. Aussi, lorsque l'on découvre mon implication dans le travail de mémoire, un doute s'installe. Pourtant, l'éducation musicale (c'est l'intitulé exact de ma discipline) n'est pas forcément étrangère à cette démarche.

Du chant choral au champ d'une caméra

L'histoire débute en 2006. Comme chaque année, avec l'atelier choral que j'anime au sein de l'établissement où je travaille (collège de la Robertsau), je choisis un thème. Cette année ce sera la shoah racontée par la chanson. Sujet difficile qui tranche avec la légèreté et l'humour qui caractérise les autres travaux réalisés. Une douzaine de chants sont arrangés pour chœur d'enfants à deux ou trois voix. Les chants historiques, tel le *Chant des Partisans* ou l'*Affiche Rouge* sur le merveilleux texte d'Aragon. Mais aussi des chants plus actuels telle la chanson de Goldmann *Comme Toi* évoquant la déportation d'une enfant juive. Vient ensuite la rédaction d'un scénario centré autour d'Anny Horowitz, petite fille

née en 1933 à Strasbourg et morte en déportation à Auschwitz. L'écho du spectacle, filmé par les élèves, résonne dans diverses oreilles et nous voilà conviés à intervenir à plusieurs occasions, dont un 14 juillet à Paris et un 3 septembre à la nécropole d'Arras, pour une commémoration du début de la seconde guerre mondiale réunissant pour la première fois un ministre français et son homologue allemand.

Une conjonction de faits intervient alors.

Outre les élèves qui ont contribué aux actions déjà mentionnées, une rencontre avec une nouvelle élève, dont la connaissance de cette période historique est étonnante, et l'arrivée de tout ce petit monde en classe de troisième (dernière année de notre parcours commun et moment où le programme scolaire consacre une place importante au second conflit mondial) finissent par me convaincre que je ne dois pas rater l'occasion de faire « quelque chose » avec ces jeunes gens. Une idée germe : et si le point de départ n'était autre que le lieu qui nous avait réunis ? Notre collègue est allemand, bâti en 1902. Il a connu les aléas de ce XX^{ème} siècle dont nous sommes tout juste sortis. Un passage aux archives municipales, des recherches sur internet, quelques coups de fil, un bon accueil dès les premiers contacts, des élèves et des parents qui adhèrent à l'idée et voilà notre projet engagé. Ce sera un film...



Eugène Brisbois (à gauche) et Daniel Elbaz (à droite)

ou de jeunes gens pris dans la tourmente d'une guerre. Tour à tour, seront évoqués l'évacuation de Strasbourg, l'arrivée des Allemands, la destruction de l'ancienne synagogue, l'école sous le régime nazi, la résistance d'une jeunesse courageuse, le drame de l'incorporation de force, la libération de la ville ou le rôle des Justes qui ont sauvé des vies. La culture historique, et jusque-là livresque, de cette cicatrice que nous a laissé le XX^{ème} siècle prend une forme nouvelle. Elle devient une réalité palpable. Elle est portée par un souffle de vie qui, hélas, nous quitte petit à petit. Quelques mois après le tournage, et avant même que l'édition DVD ne soit réalisée, l'un de nos témoins, Gérard Kaufmann, qui nous parlait de sa synagogue du Quai Kléber, s'éteint. Il y a peu, c'est Victor Boukobza qui, de la Lybie à Berchtesgaden accompagna le général Leclerc, nous quitte à son tour. Et voici que l'inquiétude qui préoccupait le regretté Gilbert May, comme elle préoccupe encore beaucoup d'anciens de cette guerre, s'impose à nous ; que deviendra la mémoire de 39-45 quand les témoins directs ne seront plus ?

Départ vers le futur

Par ce travail, j'ai tenté d'apporter une modeste contribution. Les jeunes qui, aujourd'hui, peuvent encore bénéficier de ces rencontres sont ainsi préparés à devenir les passeurs de mémoire. Ils ne cesseront



Silence, on tourne

Les rencontres sont ensuite organisées. En quelques mois, nous connaissons des personnages touchants, discrets ou charismatiques, communs ou surprenants. Ils nous conteront des faits de leur quotidien d'enfants

de conduire leur petite vie comme on conduit un véhicule ; le regard porté vers l'horizon pour aller de l'avant, mais avec un œil qui ne néglige pas le rétroviseur du passé sans lequel le parcours serait impossible.

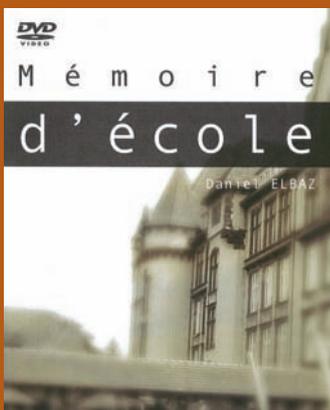
Pour nous, éducateurs (j'inclus ici les enseignants, les parents, les animateurs sociaux...), la tâche suppose la complémentarité de nos compétences. Si nous laissons la mémoire aux seuls professeurs d'histoire, elle pourrait se réduire à une approche exclusivement universitaire. L'intervenant en musique, comme en arts plastiques, peut y ajouter de l'affect. Le philosophe va développer la réflexion critique... De plus, les lieux de mémoire sont bien souvent à

chercher à notre porte. Chaque ville et chaque village de France érige sur ses places des monuments aux morts et plaque sur ses bâtiments des plaques commémoratives, mais c'est à nous de rendre une âme à ces objets inanimés. ■

Daniel Elbaz



Avec Jean-Jacques Bastian, dernier survivant de la "Main Noire"



Mémoire d'école Daniel Elbaz

DVD coédité et diffusé par le CANOPÉ de l'académie de Strasbourg

Synopsis du film : accompagné par quelques élèves, un professeur recherche les témoins d'un passé vieux de soixante-dix ans. Des portes de son établissement scolaire au camp du Struthof, ce vagabondage nous offre quelques histoires pour raconter l'Histoire. Des visages et des voix souvent issus d'un voisinage immédiat, donnent à la mémoire une présence presque tangible.

EN VENTE À CANOPÉ (ANCIENNEMENT CRDP)

À VISITER AU STRUTHOF



25 novembre 1944. Des soldats américains découvrent le premier camp de concentration sur le front ouest : Natzweiler-Struthof. À l'intérieur de l'enceinte barbelée, le silence est complet. Plus aucun déporté. Tous ont été évacués par les nazis. Pour ces hommes à bout de forces, la libération n'est pas pour tout de suite.

Pendant de longs et terribles mois, leur calvaire se poursuit au sein du « camp de Natzweiler » réimplanté de l'autre côté du Rhin. Avec une parfaite maîtrise administrative, les nazis se sont appuyés sur le réseau des camps annexes de Natzweiler pour faire perdurer le camp. Ils créent même de nouvelles structures.

Jusqu'à la fin de la guerre, « Natzweiler » enrôle de nouveaux forçats au service de l'industrie de guerre allemande.

L'exposition transfrontalière conçue par une équipe franco-allemande retrace l'histoire unique de cette double fin d'un camp de concentration. Elle donne la parole aux déportés, originaires de toute l'Europe, dans la plupart des cas rescapés des marches de la mort et du chaos. ■

Plus de renseignements sur www.struthof.fr

À LIRE...

Soldats : procès-verbaux de récits de soldats allemands de S. Neitzel et H. Welzer, Gallimard 2013



Automne 2001 : l'historien allemand Sönke Neitzel, professeur à l'université de Mayence ainsi qu'à celle de Glasgow, découvre aux Archives nationales britanniques de Londres un épais dossier de quelque huit cents pages de documents. Intrigué, il continue les recherches et met la main sur d'autres dossiers analogues...

De quoi s'agit-il ? Pendant toute la deuxième guerre mondiale, les Britanniques avaient procédé à des écoutes systématiques, à leur insu, de milliers de prisonniers allemands et de quelques centaines d'Italiens. Ensuite ils avaient gravé sur des disques de cire les passages de ces conversations qui paraissaient présenter un intérêt ; dans la foulée, ils avaient réalisé des transcriptions. Tous ces procès-verbaux ont survécu à la guerre ; ils ont été rendus accessibles en 1996. Mais personne, au cours des années suivantes, n'avait compris l'importance de ces sources, qui ont continué à sommeiller sur les rayons des archives.

C'est alors que Neitzel met la main sur ce trésor ! En 2003, il publie les premiers extraits, suivis deux ans plus tard d'une édition de quelque deux cents procès-verbaux d'écoutes de généraux allemands. Leur cynisme et la banalisation du crime fait froid dans le dos !... Et puis, nouveau coup de théâtre : Neitzel découvre aux *National Archives* de Washington un lot de documents tout à fait semblables à ceux de Londres, mais deux fois plus importants, soit environ cent mille pages supplémentaires !

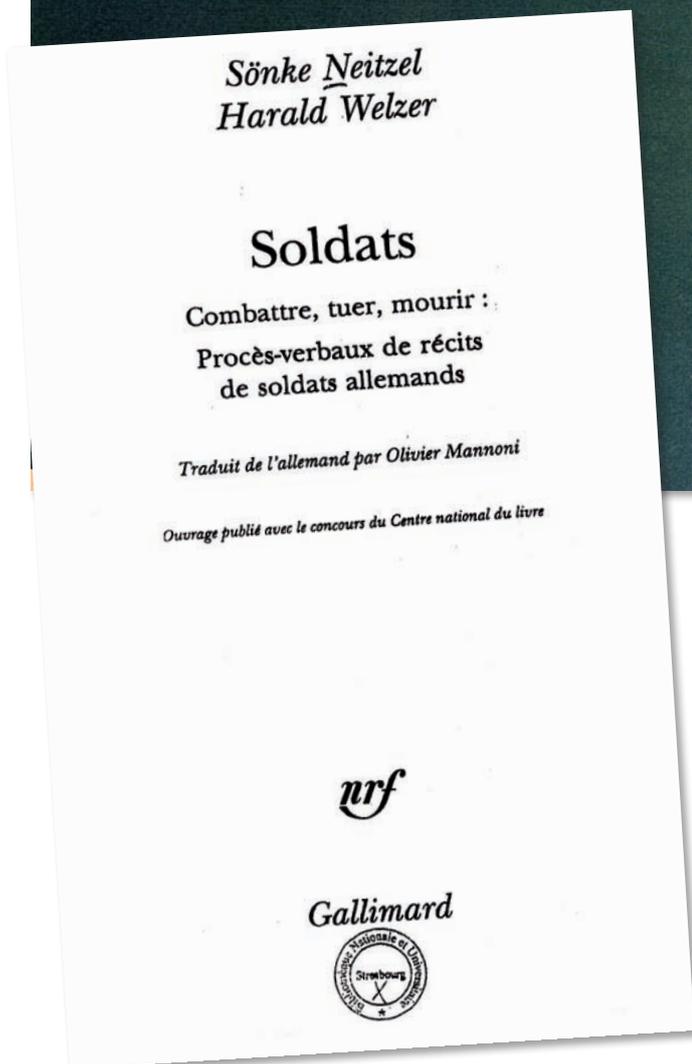
Impossible pour un seul homme d'exploiter une pareille documentation.

Neitzel fait alors appel à son ami socio-psychologue Harald Welzer, qui se passionne pour cette recherche. Écoutons-le : « Dans le gisement découvert par Neitzel, des hommes parlaient en temps réel de la guerre, et ce qu'ils pensaient était une source qui ouvrait un regard tout-à-fait neuf et unique dans l'histoire de la mentalité de la SS, de la Wehrmacht, et peut-être de l'armée en général... Il était parfaitement clair que moi socio-psychologue, je ne pourrais jamais exploiter ces matériaux sans connaissances profondes de la Wehrmacht ; et, à l'inverse, on ne pourrait pas décrypter ces procès-verbaux de discussions avec tous les aspects communicationnels et psychologiques si l'on s'en tenait à la seule perspective historique... Seule la combinaison de nos domaines de spécialisation – la socio-psychologie et la science historique – ouvrirait un accès adéquat à cette source unique sur l'histoire des mentalités et permettrait de focaliser l'étude sur l'activité des soldats ».

Les deux savants travaillèrent donc de concert ; ils réussirent à persuader la Fondation Gerda Henkel et la Fondation Fritz Thyssen de financer le groupe de recherche qui s'attaqua à l'immense quantité de textes. Les corpus britanniques et américains purent être numérisés et exploités à l'aide d'un logiciel d'analyse de contenu.

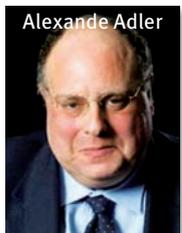
Résultat ? Après trois années de travail intense, plusieurs publications virent le jour. La dernière en date fut traduite en français et publiée en 2013 chez Gallimard sous le titre *Soldats - Combattre, tuer, mourir : procès-verbaux de récits de soldats allemands*, 619 pages. Nous publions ci-après, page 20, quelques extraits. Édifiant ! ■

Marcel Spisser



Une affaire de famille, Jean XXIII, les juifs et les chrétiens d'Alexandre Adler, Les éditions du Cerf

« Je n'avais que huit ans lorsque Angelo Roncalli, le futur Jean XXIII, entra dans ma vie et que j'appris à le connaître selon un mouvement d'affection qui ne devait plus se démentir. Oui, me répétait ma grand-mère Maria Bauer, entre Jean XXIII et nous les juifs, il y va vraiment d'une affaire de famille. »



Alexandre Adler

Jeune prêtre de vingt ans en 1900, Roncalli venait d'une famille paysanne de Lombardie et trouva auprès de son entourage, familial et amical, tout ce qui pouvait faire de lui un grand spirituel et un intellectuel de valeur. En ce début de siècle il est remarqué par Pie X, peu porté sur la réforme de l'Église, en même temps qu'il se trouve attiré par l'héritage de l'enseignement et de la parole de Léon XIII qui s'était exprimé antérieurement dans le texte novateur « *Rerum Novarum* ». C'est dans ce contexte que Roncalli rejoint rapidement les services de la Curie romaine, pour être finalement affecté à la Congrégation pour l'évangélisation des peuples.

Le fil rouge du déroulement de cette vie pastorale, c'est la défense des pauvres et des humbles parmi lesquels il est né. Enrôlé dans l'armée italienne en 1915, il est d'emblée persuadé que la guerre est une absurdité et un mal total pour l'humanité. Dans un sermon des années 1920 il marque sa différence, par rapport à la vision des choses qui prédomine encore en Europe, en distinguant l'amour de la patrie de la militarisation de la nation.

Vingt ans en Europe du Sud-est

En 1925 le pape Pie XI décida de placer le jeune prélat, bientôt appelé à l'épiscopat, au service des affaires étrangères du Vatican et lui confia la responsabilité de visiteur apostolique en Bulgarie.

Au moment où il arrive à Sofia, il trouve un pays qui figure parmi les perdants de la grande guerre et que traversent les mémoires des courants ottomans, russes, grecs et principalement orthodoxes. En présence de cette délicate complexité il manifeste un esprit d'ouverture qui est la première étape significative de sa vision œcuménique des rapports religieux. Il n'y a en Bulgarie qu'une poignée de fidèles de l'Église romaine : principalement dans les institutions charitables qu'il va exhorter à

« Agir avec amour à l'égard de nos frères séparés ».

Il s'est acquis une telle considération à Rome qu'en 1935 il est nommé délégué apostolique à Istanbul. La Turquie, après la disparition de l'Empire ottoman et sous l'autorité du régime de Kemal, connaît une période troublée que Roncalli affronte avec générosité et une habileté diplomatique éprouvée. D'autre part, la victoire du Reich en 1940 fait de la Turquie et d'Istanbul des lieux importants de l'activité politique et diplomatique.

Roncalli a de longue date estime et considération pour les juifs, « ces cousins et compatriotes de Jésus ». Adler évoquant ses propres ascendants russes, allemands et tchèques, en vient à raconter comment sa grand-mère, répandue dans la meilleure société d'Istanbul, fit équipe avec le délégué du Saint Siège et Barlas de l'agence juive. Ils déployèrent une action efficace, à partir de la nonciature, pour venir au secours des juifs traqués en Bulgarie, en Grèce et en Roumanie. Ils furent des centaines à bénéficier de vivres, de vêtements, de certificats de baptême et sauf-conduits, et trouvèrent souvent l'aide leur permettant de s'acheminer vers la Palestine.

Il advint que Roncalli utilisa parfois le concours de l'Église orthodoxe de Sofia, celui du tsar de Bulgarie et de l'ambassadeur allemand von Papen, discrètement distancés par rapport à Berlin.

Roncalli en France

En 1944, de retour aux affaires, le Général de Gaulle entend régler les relations de la France et de l'Église, après l'errance de certains évêques sous l'occupation. Recevant l'ambassadeur de Turquie à Paris, il entend celui-ci faire l'éloge du délégué apostolique, Roncalli, « homme en tous points remarquable ».

C'est alors qu'intervint en faveur de sa nomination à la nonciature de Paris Giovanni Battista Montini, son compatriote de Lombardie. Dès 1925, Montini, son cadet de quinze ans, a encouragé son aîné à accepter sa mission en Bulgarie. Quinze ans plus tard il approuve son action en faveur des juifs et s'en fait le défenseur auprès de

Pie XII. Simultanément, à la demande pressante de de Gaulle, Jacques Maritain rejoint l'ambassade de France auprès du Vatican, où l'accueille Montini ami et admirateur de l'auteur de « *L'Humanisme intégral* ».

Roncalli restera huit ans en France où il noua les amitiés les plus diverses et notamment avec Jules Isaac, qui a écrit « *Jésus et Israël* ». Leur action aboutira en 1947 aux rencontres de Seelisberg en Suisse, destinées à extirper les racines de l'antisémitisme des pensées et des pratiques de la chrétienté. Cette orientation ne pouvait que concorder avec le néo-thomisme de Maritain d'autant que, sur le plan personnel, son épouse Raïssa immigrée juive d'origine russe figurait la présence d'Israël.

« C'est notre pape »

En 1958, archevêque de Venise depuis cinq ans, notre prélat devenu cardinal, est élu au Siège de Rome sous le nom de Jean XXIII. Fidèles et commentateurs croient apercevoir un pape de transition, alors que chez les Bauer et Adler on mesure l'événement en s'exclamant : « C'est notre pape ». Leur intuition se trouva confirmée quand le nouveau pontife convoqua le Concile de Vatican II en vue d'un *aggiornamento* historique de l'Église.

Tout naturellement c'est son ami Montini qui lui succède sous le nom de Paul VI et poursuit l'œuvre du Concile. En 1965 la déclaration *Nostra Aetate* refonde définitivement les relations entre Rome et les autres religions. François Mauriac, considérant avec acuité le déroulement de cette histoire, écrit alors : « Nous avons été visités par l'Esprit ».

Le livre d'Adler suggère à son lecteur une admiration pour l'immense érudition de notre auteur et aussi l'émotion que son empathie avérée pour l'Église catholique suscite. On ajoutera que ce travail ne peut que retentir de forte manière en Alsace. L'hommage rendu à l'un des penseurs du Concile, le Père Yves Congar, nous fait revivre la parole éloquente qu'il prononça si souvent à Strasbourg. Enfin on n'oubliera pas que Jacques et Raïssa Maritain reposent parmi nous à Kolbsheim. ■

Bernard Veit



Jean XXIII

Alsace-Limousin : Une mémoire déchirée par le Procès de Bordeaux

PAR JEAN-LAURENT VONAU



La mémoire historique à l'intérieur d'une même nation n'est pas toujours partagée. Certes les événements dont elle se compose constituent des faits objectifs que personne de bonne foi ne saurait remettre en cause, mais les interprétations demeurent subjectives. L'appréciation que l'on porte sur les conséquences relève souvent du vécu, du ressenti des uns et des autres. Dès lors, on n'a plus la même vision des choses et cette opposition d'interprétation que d'ordinaire on retrouve entre nations peut dans certaines circonstances particulières affecter également le sentiment national. Il se produit alors une déchirure, un mal supplémentaire qui divise deux provinces, deux catégories de citoyens, deux écoles de pensée. C'est la mémoire déchirée.

Elle se met d'autant plus volontiers en place que l'ignorance de l'autre est grande, que la sacralisation des faits qui séparent les opinions est importante, que l'instrumentalisation est l'œuvre de courants politiques. La déchirure que le règlement judiciaire du crime d'Oradour-sur-Glane a ainsi engendrée entre l'Alsace et le Limousin s'avère un exemple parfait. Personne n'a jamais contesté les faits criminels qui se sont déroulés le 10 juin 1944 en cette localité de Haute-Vienne. L'action criminelle est donc reconnue de tous et largement partagée. Ainsi, la vérité historique qui se rattache à l'autorité de la chose jugée ne recouvre pas la même chose pour les différentes parties au procès. La manière dont la justice a été rendue n'a pas pu apporter l'apaisement désiré et laisse encore aujourd'hui aux uns et aux autres un goût amer. Toutefois, en raison des circonstances, pouvait-il en être autrement ? La justice dont le rôle consiste à réparer le tort commis

à la société, à la paix civile, dispose-t-elle toujours des moyens nécessaires pour atteindre cet objectif ? Lorsque le crime commis se transforme en mythe et occupe ainsi les préoccupations de toute une nation, peut-elle encore faire la part des choses ? Comment mesurer la culpabilité de chacun ? Selon quelle référence ? La Justice peut-elle, en ce cas, juger en toute sérénité de la responsabilité des auteurs et désigner les vrais coupables ? Telles sont quelques-unes des questions que soulèvent l'instruction, le procès de Bordeaux lui-même en 1953, son verdict et sa non-intégration dans la mémoire nationale...

Quelle est la cause de cette déchirure ? En l'occurrence, la coupure s'opère par le télécopage de trois éléments. D'abord – et avant tout bien sûr – le déroulement de l'affaire judiciaire. Puis, la perception et la transcription des événements diffusés par la presse écrite ou la radio, qui apportèrent une amplification du phénomène touchant ainsi un large public. Enfin, la politisation de cette affaire accentua le fossé qui allait dorénavant séparer l'Alsace et le Limousin en cherchant à convertir l'opinion publique au profit d'une seule cause. Ce processus fut interactif mais ne démarra qu'en novembre 1952.

De 1944 à novembre 1952, l'instruction fut discrète et son secret respecté. Certes, il y eut une première alerte lors du vote de la « loi Oradour » du 15 septembre 1948 modifiant complètement les principes du droit pénal français. En effet, on s'aperçut très vite qu'un crime de guerre n'était pas comparable à un crime civil, même si l'on est en présence de meurtres multiples commis en bande organisée. Ce qui caractérise un crime de guerre, c'est qu'il est

commis par des militaires en uniforme obéissant à des ordres et, de ce fait, l'acte criminel est intégré dans la technique de guerre, il fait partie des actions stratégiques et se trouve exécuté avec la même minutie. Comment, dans ce cas, parvenir à identifier le rôle joué par chacun dans l'opération pour apprécier la responsabilité pénale individuelle ? On comprit que cela devenait très difficile à réaliser ; que rien ne ressemblait plus à un militaire en uniforme qu'un autre militaire en uniforme et, qu'en dehors de quelques grands traits caractéristiques (grand, petit, de forte corpulence ou maigre...), les témoins ne parvenaient pas à identifier les auteurs des méfaits. On fit donc une loi d'exception, propre à remédier à ces inconvénients. De tous les parlementaires alsaciens, un seul devait s'en émouvoir, ayant le sentiment qu'elle pouvait s'appliquer à des Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande par décision unilatérale de l'ennemi¹. On le rassura : cela ne pouvait les concerner². Pourtant, dès le vote acquis de la loi dite « Oradour », le même juge d'instruction qui avait prononcé un non-lieu en faveur des incorporés de force présents en ce village le 10 juin 1944, jour du crime, les ré-inculpa à nouveau. Alors, on commença à s'en inquiéter et certains demandèrent un procès séparé pour les Alsaciens mis en cause. Mais le gouvernement interrogé resta évasif et ne répondit pas à la doléance sollicitée³.

Le début de la déchirure

En novembre 1952, la chancellerie fit donc savoir que le procès allait avoir lieu à Bordeaux au début de l'année 1953. La presse s'empara alors de l'affaire et déclencha une véritable campagne d'information qui provoqua l'apparition d'un courant d'opinion conditionné. On apprit ainsi que des Alsaciens faisaient partie de l'unité de la Waffen-SS qui avait agi à Oradour, chose que l'opinion publique ignorait complètement jusque-là. Ainsi, en décembre 1952, l'ADEIF⁴ adressa une lettre à tous les députés, sénateurs et conseillers généraux du Bas-Rhin, les mettant en garde contre l'ignominie qu'on allait commettre. Cette démarche conduisit à des prises de position dans la presse nationale et à une déclaration le 12 décembre 1952 du maire (PC) d'Oradour⁵. L'affaire dérapait.

La loi du 15 décembre 1948 introduisait ainsi d'importantes entorses dans notre droit pénal. La rétroactivité était acceptée, la charge de la preuve inversée, et surtout elle devenait irréfragable. Enfin, elle établissait la responsabilité collective. Autant d'éléments exclus jusqu'à présent du droit pénal français afin de garantir l'application des droits de l'Homme et un procès équitable à l'accusé. La césure entre



Vue générale du tribunal militaire de Bordeaux. L'exiguïté des locaux, l'enchevêtrement des parties (les avocats sont derrière les gardes mobiles, en bas de la photo ; les journalistes assis au pied de la tribune) et l'émotion des débats créent une passion parfois vive.



L'arrivée des Alsaciens au tribunal militaire de Bordeaux en janvier 1953. Le début d'un procès intense, douloureux, plein de rebondissements de procédure.

les deux régions françaises s'était déclenchée. Malgré l'intervention des autorités religieuses qui tentèrent de calmer les esprits, la position des deux camps était déjà nettement tranchée, et même avant l'ouverture du procès. Ainsi, le 8 janvier 1953, *France-Soir* publiait une résolution du conseil municipal d'Oradour prévoyant la peine de mort pour tous les soldats présents à Oradour le 10 juin 1944, alors que le 9 janvier 1953, à Strasbourg, sous la présidence de Pierre Pflimlin, se réunissait une séance exceptionnelle du conseil général du Bas-Rhin, avec un seul point à l'ordre du jour : une motion de soutien en faveur des Alsaciens inculpés.

Dès la présentation des avocats alsaciens au Président de la Cour Nussy-Saint-Saëns, la tension devint clairement perceptible et les deux camps se démarquèrent⁶. Le public et les journalistes allaient s'en rendre compte également dès l'ouverture du procès le lundi 12 janvier 1953 à Bordeaux. Les avocats de treize incorporés de force demandèrent immédiatement la disjonction, c'est-à-dire que l'on traite séparément l'affaire des Alsaciens et celle concernant les Allemands. Si l'on suivait ce raisonnement, en acceptant des poursuites séparées, on constatait d'emblée une culpabilité différente pour les Alsaciens et pour les Allemands. Mais ne pas convenir de cette différence revenait à accepter l'amalgame et à reconnaître qu'il n'y avait eu qu'une seule catégorie de soldats allemands, et donc que les autorités du Reich avaient eu raison d'incorporer des Alsaciens, puisque la République française en faisait par ce biais des Allemands, ce qui était contraire aux clauses de l'armistice du 22 juin 1940 ; contraire à la légalité républicaine maintenue en Alsace entre juin 1940 et mai 1945, mais simplement bafouée par l'annexion de fait ; contraire au code des nationalités puisque ces Alsaciens, malgré le comportement des nazis à leur égard, étaient demeurés des Français.

D'ailleurs, il fut choquant de constater que l'acte d'accusation lu au procès et repris par la presse, qualifiait les uns d'Allemands, les autres d'Alsaciens et non de Français... La dénomination « Alsacien » ne correspond pas à une nationalité...

La cassure

Naturellement, les avocats des accusés allemands s'opposèrent à la disjonction pour des raisons morales et juridiques. L'accepter revenait pour eux à reconnaître que leurs clients avaient dans les faits une culpabilité accrue par rapport aux Français d'Alsace inculpés dans cette affaire. Évidemment, le commissaire du gouvernement s'y opposa également car cela aurait signifié que l'incorporation de force disculpait « sans preuve », de facto, les Alsaciens – alors qu'elle ne pouvait qu'atténuer éventuellement leur responsabilité. Tandis que pour les avocats des incorporés de force, on argumenta « qu'on ne pouvait mettre sous un même chapeau les victimes et les bourreaux ». Refuser la disjonction, firent-ils valoir, c'était donner « raison à l'Allemagne » ; l'incorporation des Alsaciens se trouvait ainsi légalisée rétroactivement et ne serait plus « forcée », c'est-à-dire qu'on attribuerait ainsi à ce crime de guerre pourtant reconnu à Nuremberg une valeur juridique... ce qui leur paraissait impossible à admettre.

Tel était désormais le clivage entre les parties au procès. Après trois heures de délibéré, le tribunal rendit un jugement de Salomon ne donnant satisfaction à personne, mais correspondant en fait à un refus de disjonction⁷. La cassure était consommée et le procès parti à la dérive.

La fracture

Le 14 janvier 1953, *L'Humanité* titrait : « L'Alsace perd son procès ! » Ce qui prouve largement que la mémoire nationale connaissait dorénavant une déchirure, une partie en était donc détachée... En Alsace, l'ADEIF eut une vive réaction. On lança un appel pressant à toutes les associations patriotiques et à toute la population à se recueillir devant les monuments aux morts, en signe de protestation, le dimanche 18 janvier. Pierre Pflimlin, personnalité politique d'envergure nationale, par journaux interposés, demanda dès lors la révision de la loi Oradour. Le député du Haut-Rhin Georges Bourgeois considéra que le document rendu « était une notification de la décision du Gauleiter Wagner d'imposer à la population alsacienne l'incorporation de force ». Par contre, dans le Limousin et en Gironde, la presse locale à l'instar de la presse parisienne, considérait la décision comme équitable. Enfin, outre-Rhin, les journaux allemands affichaient leur soulagement. Le refus de disjoindre, avaient-ils souligné, donnait des garanties d'équité aux accusés allemands. Le procès ne serait donc pas germanophile, ni chauvin comme ils le craignaient. Ils se réjouissaient que le sort des Alsaciens soit lié à celui des Allemands...

Lors de l'audience du 13 janvier, Maître de La Chapelle, avocat d'un des accusés allemands, qui n'avait que dix-sept ans lors des faits, souleva la question de la minorité. Immédiatement, les avocats de quatre accusés alsaciens firent savoir que leur client se trouvait dans la même situation et qu'ils se réservaient donc le droit de présenter des conclusions identiques au cas où le tribunal donnerait suite à cette demande. Pour la seconde fois, la défense tendait une perche au tribunal et lui donnait l'occasion en quelque sorte de se racheter. L'ordonnance sur la responsabilité des mineurs datait du 2 février 1945. Ne devait-on pas admettre qu'elle s'imposait d'office ? Cela aurait entraîné la disjonction de leurs affaires et un procès à huis clos les concernant.

Après un délibéré d'à peine vingt minutes, le tribunal militaire de Bordeaux se déclara compétent pour juger les inculpés mineurs présents sous les drapeaux. En écartant ainsi l'ordonnance sur la minorité, la juridiction se déconsidéra totalement. Elle donnait l'impression au camp alsacien que, quel que fût l'argument avancé, elle voulait aboutir à une condamnation, et que l'équité avait disparu du prétoire ; côté limousin et presse nationale, on triomphait, on percevait les signes que l'issue du procès serait favorable à leur revendication, c'est-à-dire la peine de mort pour tous les accusés.

Il y eut encore deux incidents concernant l'engagé volontaire alsacien, mais qui n'aggravaient pas la discorde régnant dorénavant entre les deux régions françaises. Cet ancien sergent de la Waffen-SS *Das Reich*, fut rejeté ouvertement à la fois par les incorporés de force et par les Allemands. Ce fut un paria considéré comme un accusé à part.

(suite page 8)

1 - Il s'agissait du député du Haut-Rhin Joseph Wasmer –cf. *Le procès de Bordeaux* op. cité p. 37 sq.

2 - Telle fut l'attitude également de Pierre Pflimlin qui ne s'émut que le 3 novembre 1949, ayant appris par hasard l'inculpation des treize incorporés de force, en demandant déjà la disjonction, c'est-à-dire un procès séparé pour les Alsaciens par rapport aux Allemands.

3 - Cf. Jean-Laurent Vonau –*Le Procès de Bordeaux* pp. 29 sq.

4 - Association des Évadés et Incorporés de Force dont le siège régional est à Strasbourg.

5 - *Paris-Presse* du 12 décembre 1952.

6 - Selon la courtoisie du barreau, il est de tradition que l'avocat se présente au Président de la juridiction inhabituelle devant laquelle il va plaider. Ainsi, Maître Schreckenberger, ancien bâtonnier de Strasbourg, fit la démarche au nom de tous les avocats venus d'Alsace. Le Président Nussy-Saint-Saëns, lors de cet entretien, sous-entendait que naturellement les avocats alsaciens allaient plaider coupable pour leurs clients. Maître Schreckenberger, surpris par la question, expliqua qu'ils refuseraient d'entrer dans ce jeu, et qu'en raison de la contrainte subie au moment des faits, ils plaideraient non coupable. Cette réaction mit en colère le Président qui comprit dès lors que le procès serait dur, à peine défendu et pas facile à gérer pour lui. Aussi, lorsque les deux hommes se séparèrent, Maître Schreckenberger tendit la main au Président qui la lui refusa en disant : « Maître, je ne serre pas la main à ceux qui prennent fait et cause pour les assassins d'Oradour ». Maître Schreckenberger, surpris par ce geste, n'hésita pourtant pas à répondre : « Vous avez raison, monsieur le Président, moi non plus je ne serre pas la main à quelqu'un qui a prêté serment à Pétain ! » Maître Schreckenberger, grand député politique durant la guerre, avait été décoré de la Légion d'Honneur... Ces faits m'ont été rapportés par monsieur le Bâtonnier Louis Oster présent à cette scène en qualité d'avocat stagiaire.

7 - « Pour ces motifs, à la majorité des voix » concluait l'arrêt, « donne acte du dépôt des dites conclusions et déclare qu'il n'y a pas lieu en l'état d'y répondre ; réserve aux accusés le droit de les reprendre à la fin des débats pour qu'il soit statué après réponse aux questions de culpabilité ; et passe outre aux débats ». En décidant de ne trancher la question qu'à la fin des débats, le tribunal mit le feu aux poudres...

(suite de la page 7)

L'instrumentalisation de la division

Ainsi, dès la fin de la première semaine du procès, les positions des uns et des autres étaient nettement tranchées. L'opinion publique s'était divisée. De l'attitude du tribunal, chaque camp tira un argument en sa faveur, et la déchirure mémorielle mise en place, ne fit que s'élargir. Les événements du dimanche 18 janvier 1953 accélèrent le mouvement. Les manifestations devant les monuments aux morts alsaciens furent un franc succès. La population alsacienne faisait bloc autour des incorporés de force, à la grande surprise des journalistes parisiens, qui ne comprenaient pas cette attitude. Forts de ce constat, les parlementaires d'Alsace déclenchèrent la procédure de révision de la loi Oradour du 15 septembre 1948.

Le 22 janvier 1953, les avocats des incorporés de force déposèrent une seconde requête en disjonction pour leurs clients. A la surprise générale, sans qu'il y ait un fait nouveau dans leur argumentaire, le commissaire du gouvernement se rallia pourtant à leur cause, et ce « sans réserve ». Les avocats des accusés allemands se contentant de s'en remettre à la sagesse du tribunal ; on pensait que cette fois la disjonction était acquise et que la déchirure de la mémoire allait se résoudre... Pourtant, après seulement vingt minutes de délibéré, les juges, se fondant sur l'autorité de la chose jugée le 12 janvier, déclarèrent la demande irrecevable et rejetèrent donc les conclusions déposées. On laissa ainsi la plaie ouverte. On l'empêcha de se cicatriser.

Il ne subsistait qu'une seule solution : la révision de la loi Oradour du 15 septembre 1948, et ce avant le prononcé du verdict. L'affrontement mémoriel prit ainsi la tournure d'une course contre la montre entre le Parlement et le Tribunal, entre la procédure parlementaire et la procédure judiciaire. On assista alors à des fractures à l'intérieur des partis politiques. La déchirure de la mémoire infligea un nouveau clivage au paysage politique. Ainsi, les parlementaires du Sud-ouest, appuyés par l'association nationale des familles des martyrs d'Oradour, allaient user de tous les moyens légaux pour empêcher ou retarder le



Séquence d'une vive émotion : madame Rouffanche, la seule rescapée de l'église d'Oradour (elle a réussi à s'échapper par une fenêtre, alors que les autres villageois brûlaient vivs), donne son témoignage.

plus possible le changement de la loi. A l'inverse, les parlementaires alsaciens poussés par l'ADEF, allaient utiliser tous les moyens en leur pouvoir pour accélérer la procédure et aboutir au plus vite au changement souhaité. De ce fait, les débats furent houleux, tant à l'Assemblée nationale qu'à la seconde chambre, le Conseil de la République. Les députés Marcel Massot et Pierre Nigay déposèrent un amendement visant l'abrogation des articles 1 et 2 de la loi du 15 septembre 1948⁸ mais en ajoutant un troisième alinéa à l'article 3 prévoyant que pour les procès en cours il y aurait simplement une division de la procédure à l'audience⁹ après la clôture de l'instruction publique. C'était une solution de compromis qui ne donnait satisfaction à aucun des deux camps s'affrontant à l'Assemblée nationale. Cette solution fut pourtant adoptée le 27 janvier 1953 et examinée dès le lendemain par le Conseil de la République.

A Bordeaux, au début de l'audience du 28 janvier, le président de l'Association nationale des familles des martyrs d'Oradour, en plein désarroi, alors qu'il n'avait pas la parole, manifesta sa désapprobation concernant le vote passé à l'Assemblée nationale¹⁰.

Cependant, à Paris, le sénateur socialiste de Haute-Vienne Charlet déclarait à la tribune de la chambre haute : « Si une agitation excessive et inopportune, à certains égards même maladroite, a créé une sorte de climat d'antagonisme entre l'Alsace et le Limousin, je dois dire que ce n'est pas la faute de mes compatriotes »¹¹. Ainsi on admettait ouvertement que cette affaire avait engendré l'hostilité entre deux régions françaises, mais dont la faute incombait évidemment à l'autre camp... Nonobstant cette intervention, l'amendement de la loi Oradour fut définitivement adopté. Cette situation rejaillit sur le prétoire où l'atmosphère se tendit. Ainsi, le 31 janvier, pendant la déposition du député-maire de Pulversheim, Georges Bourgeois, les familles des martyrs décidèrent de quitter la salle d'audience et de ne plus assister à l'audition des témoins cités par la défense...

L'explication donnée à la presse faisait ressortir qu'elles désapprouvaient totalement les votes des assemblées parlementaires visant, selon elles, à « innover les assassins d'Oradour ». Bien que l'on répétait à cette occasion « que ce procès n'était pas celui de l'Alsace », les incidents, les comportements traduisaient de plus en plus l'hostilité d'une partie de la population du Sud-ouest, surtout limousine, à l'égard de l'Alsace. La nouvelle mouture de la loi du 15 septembre 1948 fut publiée au Journal officiel du 31 janvier 1953 ; de ce fait, elle entra en application à Bordeaux le mardi 3 février. Le même jour se tint à Limoges une manifestation de masse « contre la réhabilitation des criminels »¹². L'affrontement gagnant la rue, le procès quittait le prétoire pour s'établir sur la place publique...¹³.

La rupture consommée

Le 4 février 1953, à Bordeaux, le commissaire de la République, selon les nouvelles dispositions de la loi, commença son réquisitoire en

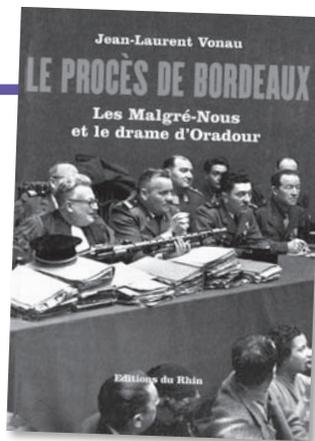
séparant celui des accusés allemands de celui des accusés alsaciens. Juste avant la plaidoirie des avocats, il y eut encore à deux reprises des conclusions déposées par des incorporés de force qui avaient bénéficié d'un non-lieu avant la loi Oradour. A deux reprises, le Tribunal passa outre en se déclarant compétent. Durant les plaidoiries, certains avocats dénoncèrent la haine qui planait désormais dans les couloirs du Tribunal, ce qui provoqua cette réaction du Président Nussy-Saint-Saëns, qui en disait long sur l'hostilité entre les régions qui se sentaient mises en cause : « Ce qui nous intéresse Maître, c'est ce qui se passe dans ce prétoire, les couloirs, le Limousin, l'Alsace ne nous intéresse pas ici »¹⁴.

Au 27^{ème} jour d'audience, le 11 février, Maître Kalb devait conclure « que les cendres des victimes d'Oradour et les cendres des victimes d'Alsace soient le ciment de l'unité de la patrie »¹⁵. Cette métaphore trahit en fait l'abîme qui s'était creusé peu à peu. Pour marquer la fin du procès, les familles des victimes organisèrent encore une manifestation place de la Ferme-de-Richemont à Bordeaux. On y dressa un cénotaphe drapé de tricolore. On sonna le glas à la cathédrale, on fit hurler les sirènes et plus de trois mille personnes y participèrent¹⁶.

L'affrontement des deux blocs

Au prononcé du verdict, dont la France entière prit connaissance par la radio, et par les journaux du 13 février 1953, la réaction fut immédiate. *Le Nouvel Alsacien* titrait en première page : « Non, l'Alsace ne peut et ne doit pas accepter cela ! ». La personnalisation de la sentence marque bien le débordement de l'affaire. De la culpabilité individuelle des protagonistes, on passa à la généralisation d'une responsabilité qui s'étendit à une province toute entière ; la mémoire n'était pas sélective, elle était régionale d'une part, et nationale de l'autre. L'affaire prit même pour quelque temps une dimension internationale. Le journal *Times* de Londres reprochait la longueur de l'instruction du procès et faisait preuve de compréhension vis-à-vis de la thèse alsacienne en envisageant une amnistie pour les incorporés de force puisque « la France n'avait pas pu les protéger » en 1940. La *Pravda* à Moscou accusait le garde des Sceaux d'avoir fomenté des comités de défense des Alsaciens, et le procès de Bordeaux n'avait d'autre but que de vouloir réhabiliter tous les bourreaux hitlériens. La presse allemande trouvait le jugement équitable et le ministre fédéral de la justice déclarait qu'en effet, il n'y avait pas à faire de distinction entre les accusés allemands et les autres... A l'étranger, la position des journalistes rejoignait la conception de la politique intérieure de chaque pays...¹⁷

La bataille pour l'amnistie des incorporés de



force fut déclenchée le 15 février 1953. Toutes les communes du Haut-Rhin se mirent en grève administrative. Tous les drapeaux furent ornés d'un flot noir et mis en berne. Il en fut de même dans le Bas-Rhin où le Monuments aux Morts de Strasbourg fut voilé d'un crêpe noir et où tous les élus locaux défilèrent en rangs serrés pendant plus d'une heure... D'autres villes connurent des manifestations similaires, comme Haguenau ou Saverne.

Le lendemain 16 février, le monde ouvrier et syndical commença à se diviser. L'association professionnelle des métallurgistes des forges de Strasbourg se réunissait en assemblée générale extraordinaire pour dénoncer « sévèrement la position adoptée par le parti communiste et la CGT » qui trahissait, selon elle, « une fois de plus les intérêts de la population alsacienne ». La CFTC du Haut-Rhin émit également une vive protestation et invita les salariés à arrêter complètement le travail durant un quart d'heure le mardi 17 février entre 10 h et 10 h 15. A Mulhouse comme à Colmar, cette courte grève fut un succès total. Les salariés du privé, comme les fonctionnaires, cessèrent le travail et sortirent des banderoles sur lesquelles on pouvait lire notamment : « Libérez les Treize ! » et « 1943 : Ballersdorf – 1953 Bordeaux »¹⁸. La déchirure se produisit jusque dans les communautés religieuses. La Fédération protestante de France fut prise à partie. La communauté israélite d'Alsace exprima « sa compréhension fraternelle » au « désarroi actuel des esprits » et invita à la prière pour « l'union de tous dans notre patrie ». Enfin, la messe particulière célébrée en la cathédrale de Strasbourg par l'évêque rassembla huit mille personnes. Monseigneur Weber accueillit les fidèles par ces mots : « L'Alsace est en deuil... » et lança un vibrant appel pour que se recrée en France « une atmosphère de concorde et de fraternité »¹⁹.

La proposition de loi « portant amnistie en faveur des incorporés de force dans les formations militaires ennemies » ne portait que les signatures de députés ayant participé à la première guerre mondiale ou qui s'étaient engagés dans la Résistance. L'exposé des motifs était très clair : « Désireux d'écarter tout ce qui peut nuire à l'unité nationale... » lisait-on en introduction. Le président de l'Assemblée nationale Edouard Herriot ouvrit la séance de nuit du 18 février 1953 en ces termes : « La patrie est mère. Elle ne peut pas admettre que des enfants se déchirent en son sein. »²⁰

Mais, avant même le vote de la loi, on donna lecture à l'Assemblée nationale de la décision prise par la municipalité d'Oradour de renvoyer la croix de guerre qui lui avait été décernée. Puis on fit savoir que le conseil d'administration de l'Association nationale des familles des martyrs d'Oradour, réuni au matin du 18 février 1953 avait préparé des mesures de représailles en cas de vote d'une amnistie²¹. Malgré ce chantage, le texte fut adopté le 19 février à 2 h 35 du matin... Le même jour, on le présenta au Conseil de la République qui devait le voter dans les mêmes termes. Après bien des péripéties, on n'y parvint pas, ce qui valut une seconde lecture devant l'Assemblée natio-



Un demi-siècle plus tard, le temps a pu faire son œuvre et le dialogue est noué. À l'initiative de Roland Ries, maire de Strasbourg, une délégation alsacienne s'est rendue en 1988 à Oradour-sur-Glane pour une cérémonie commémorative. Et, un an plus tard, le 16 juillet 1999, furent inaugurées trois statues offertes par Strasbourg à la commune martyre (de gauche à droite, le sculpteur Bernard Abtey, Roland Ries et Raymond Frugier, maire d'Oradour-sur-Glane). La mémoire de deux drames distincts, jusque-là opposés, commence à se fonder dans la mémoire nationale.

nale le 20 février, sous la présidence de Gaston Palewski. Ce dernier fut averti que la municipalité d'Oradour-sur-Glane avait fait savoir que « la Croix de guerre décernée naguère à la localité n'avait plus sa place dans la maison commune »... Le divorce entre l'Alsace et le Limousin était donc déjà consommé avant l'adoption de la loi d'amnistie, qui ne fut votée définitivement que le 20 février et publiée au Journal Officiel du 21 février 1953. Ainsi, dans la nuit du 20 au 21 février à 3 h 30 du matin, les treize incorporés de force amnistiés quittèrent en catimini la prison Boudet de Bordeaux.

Si en Alsace, l'orage se calmait, dans le Limousin par contre, il redoublait d'intensité. La colère grondait. Des marches de protestation eurent lieu à Paris, Tarbes, Bordeaux et Limoges. Oradour mit à exécution ses mesures de représailles et une quinzaine de localités de Haute-Vienne observèrent une grève administrative de quinze jours. On atteignit ainsi le paroxysme de la discorde régnant entre les deux régions²².

Le constat

Le règlement judiciaire du crime de guerre d'Oradour-sur-Glane avait abouti à l'effet inverse de celui qu'on attendait. Normalement, la Justice contribue à apaiser les esprits, à réparer le tort subi, à pouvoir faire son travail de deuil. Le procès de Bordeaux avait au fil des jours accentué la déchirure, provoqué une véritable cassure qui devait s'achever par une hostilité à peine voilée entre deux camps, les partisans d'Oradour d'une part – et ceux de l'Alsace d'autre part. Comment était-on arrivé à cette situation ? La France était désormais coupée en deux comme au temps de l'affaire Dreyfus. Une affaire judiciaire mal préparée, mal ficelée se laissant emporter à la dérive du politique peut ainsi provoquer des ravages dans la mémoire collective d'une nation. Cela peut aboutir à la fragmentation, à l'isolement, à l'incompréhension et conduire à l'inimitié, l'hostilité, voire la haine... Lorsqu'une population, dans un réflexe communautaire épouse la cause de quelques-uns de ses membres considérés comme victimes, la protection collective dont ils bénéficient par ce moyen provoque certes une interrogation de la mémoire nationale pouvant conduire au rejet – mais engendre surtout un antagonisme durable.

Cette plaie peut-elle se cicatrifier avec le temps ? « Laisse faire le temps, la vaillance et son Roi »

comme disait le poète. Cependant l'oubli collectif se réalise avec lenteur. Cinquante ans après le procès de Bordeaux, on peut dire que la réconciliation n'a pas encore eu lieu. Elle interviendra peut-être lorsque tous les témoins de ces événements auront disparu. Cela supposera une remise en cause, un refoulement de l'adversité, la reconnaissance de la souffrance de l'autre, le respect de l'autre camp. Est-ce une démarche politique ? Pas uniquement, elle ne peut résulter que d'un long cheminement où la compréhension de l'autre camp s'obtient par le dialogue. Cependant ce processus n'est pas unilatéral, le rapprochement ne peut provenir que d'une volonté partagée. Il faut que chacun marche dans la direction de l'autre. ■

Jean-Laurent Vonau

SOURCES ARCHIVISTIQUES

- Archives de la justice militaire : archives du Tribunal militaire permanent de Bordeaux, jugement du 13 février 1953 – 10/11 cartons.
- Archives de l'association des déserteurs, évadés et incorporés de force (ADEIF), liasses de documents et coupures de journaux, notes d'audience.
- Archives journalistiques : Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg, journaux de l'époque (*Journal officiel*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *L'Humanité*, *Libération*, *L'Aurore*, *Paris-Match*)

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Fischbach (Bernard) *Oradour : L'Extermination*, Oberlin éd. Hirlé (2001)
- Fouché (Jean-Jacques) *Oradour*, Ed Liana Levi (2001)
- Lercher (Alain) *Les fantômes d'Oradour*, Ed Verdier (1994)
- Vonau (Jean-Laurent) *Le Procès de Bordeaux : L'affaire d'Oradour-sur-Glane*, Ed. du Rhin (2003)

8 - C'est-à-dire anéantissant la présomption d'une culpabilité collective et revenant aux principes du droit commun.

9 - En d'autres termes au procès de Bordeaux, après l'audition des témoins, il y aura un réquisitoire et un jugement séparé pour les accusés allemands et pour les accusés alsaciens.

10 - Le fait qu'à cette époque les familles des victimes ne purent se constituer en partie civile devant une juridiction militaire n'arrangera pas les choses.

11 - Cf. *Le procès de Bordeaux* p. 128.

12 - Selon le journal *Les Nouvelles de Bordeaux* du 3 février 1953.

13 - Pendant une heure, de 17 à 18 h, la population était invitée à défilé dans le calme devant un catafalque dressé place de l'hôtel de ville de Limoges. Les cloches sonnèrent à la volée, les sirènes hurlèrent, les commerçants baissèrent leur rideau et les ouvriers débrayèrent. « Plusieurs dizaines de milliers de personnes » selon le journal *Combat* du 3 février 1953, défilèrent pour marquer leur opposition à la révision de la loi du 15 septembre 1948. *L'Humanité*, *Le Parisien* et *Les Nouvelles de Bordeaux* du 4 février parlaient de 50 000 personnes. Des manifestations semblables eurent lieu à Saint-Junien, Caussac, Bourreval, Châteauponsac et Bordeaux.

14 - Cf. Jean-Laurent Vonau *Le procès de Bordeaux* p. 146 et p. 241 – Maître Lux en question fut exclu du parti communiste pour avoir plaidé en faveur des incorporés de force alsaciens.

15 - *Combat* du 12 février 1953 et Arch. ADGIR – P.V. des plaidoiries.

16 - *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* du 13 février 1953 – Paris-Presses du 14 février 1953.

17 - Cf. *Le procès de Bordeaux* op. cité pp. 151 sq.

18 - Treize était le nombre des incorporés de force condamnés à Bordeaux – Ballersdorf évoquait le martyr des jeunes gens de ce village qui furent fusillés par les nazis alors qu'ils tentaient de fuir en Suisse pour se soustraire à l'incorporation de force.

19 - *Le Procès de Bordeaux* op. cité pp. 161-163.

20 - *Le Procès de Bordeaux* op. cité pp. 168 et 171.

21 - Ces mesures portaient sur l'effacement de la marque de la Légion d'honneur sur les tombes, l'opposition au transfert des cendres des martyrs dans l'ossuaire national, le refus dorénavant de la présence de représentants du gouvernement aux cérémonies, la mise en place d'un panneau portant les noms des parlementaires ayant voté en faveur de l'amnistie aux entrées de l'ancien bourg – *Le procès de Bordeaux* op. cité p. 178.

22 - *Le procès de Bordeaux* op. cité p. 190.

STRASBOURG, 18-20 NOVEMBRE 2014

Rencontre des Mémoires : La Frontière

Rencontre
des Mémoires



INSCRIPTIONS

La participation à la Rencontre des Mémoires est gratuite, mais pour en faciliter l'organisation, il est nécessaire de vous inscrire.

• INSCRIPTION EN LIGNE :

Adresse : www.crdp-strasbourg.fr

Vous accédez à la page d'accueil de CANOPE (nouveau nom du CRDP).

Sur le bandeau de droite, cliquez sur le logo de la Rencontre. Après la présentation du programme, on vous demande de remplir un formulaire d'inscription simple. À renseigner avec précision : pour que les contacts ultérieurs soient possibles, il faut que l'adresse électronique soit complète et correcte.

Le secrétaire de l'AMAM vous enverra par mail un courrier avec tous les renseignements nécessaires pour faciliter votre accueil.

Date limite d'inscription au CRDP : le 5 novembre 2014, mais vous pouvez vous inscrire dès maintenant.

• INSCRIPTION PAR COURRIER :

Demandez le bulletin d'inscription à :

Monsieur Jean-Paul Gully

Secrétaire de l'AMAM

4 rue Virgile

67200 STRASBOURG

Tél. 03 88 29 98 15 / 06 86 89 43 57

Date limite d'envoi du bulletin d'inscription : le 5 novembre 2014.

Mardi 18 novembre OUVERTURE

- 16 h 30 Accueil
- 18 h Ouverture
Philippe Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre
- 18 h 15 Présentation
Jean-Pierre Rioux (La Rencontre des Mémoires)
- 18 h 30 Conférence inaugurale
La frontière religieuse
Gérald Chaix (Institut Européen en Sciences des Religions)
- 19 h 30 Buffet
- 20 h 30 Concert La Grande Guerre des Musiciens
La Follia, orchestre de chambre d'Alsace

Mercredi 19 novembre • Matinée

Sous la présidence de **Marie-Claire Vitoux**

TRACES ET TRACÉS

- 9 h Interventions
Les frontières du Royaume de France à l'heure de Jeanne d'Arc
Léonard Dauphant (Université de Lorraine)
Frontières et identités nationales en Europe, des Lumières à la Grande Guerre
Anne-Marie Thiesse (Centre National de la Recherche Scientifique)
- 10 h 30 Pause
- 11 h Intervention
L'Oyapock, frontière paradoxale (1713 -2014)
René Nouailhat (Centre universitaire catholique de Bourgogne)
- 11 h 45 Table ronde
Frontières d'Alsace : ce que nous disent les archéologues et les linguistes
animée par **Alphonse Troestler** (Région Alsace), avec
Dominique Huck (Institut de dialectologie, Université de Strasbourg),
Michaël Landolt (Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan)
et **Muriel Roth-Zehner** (ANTEA-Archéologie).
- 13 h Buffet

Mercredi 19 novembre • Après-midi

Sous la présidence de **Jean-Pierre Rioux**
CONFLITS ET TRANSGRESSIONS

- 14 h 30 Interventions
Fronts et frontières d'Orient (1914-1923)
Frédéric Guelton (historien, Service historique de la Défense)
Les frontières africaines : une construction coloniale ?
Isabelle Surun (Université Lille 3)
 - 16 h Pause
 - 16 h 30 Intervention
Frontex, une gestion européenne des frontières (2004-2014)
François Lafarge (École Nationale d'Administration et Université de Strasbourg)
 - 17 h 15 Conférence
Le monde a besoin de frontières
Michel Foucher (Collège d'Études Mondiales)
-

Jeudi 20 novembre • Matinée

Sous la présidence de **André Rauch**
FAUT-IL LEUR DIRE ADIEU ?

- 9 h Interventions
Guerre et frontières, demain
Olivier Kempf (Institut de Relations Internationales et Stratégiques)
Au-delà des frontières : le réseau
Paul Mathias (Inspection Générale de l'Éducation Nationale)
 - 10 h 30 Pause
 - 11 h Intervention
Monde liquide, avenir bleu
Alice Béja (Revue Esprit)
 - 11 h 45 Table ronde
Jeunesse d'aujourd'hui, frontières de demain
animée par **Marie-Claire Vitoux** (Université de Haute Alsace),
avec des étudiants de master et **Birte Wassenberg** (Institut d'Études Politiques de Strasbourg)
 - 13 h Buffet
-

Jeudi 20 novembre • Après-midi

Sous la présidence de **Richard Kleinschmager**
EN MÉMOIRE ET À DEMAIN

- 14 h Interventions
Faut-il ouvrir les frontières ?
Catherine Wihtol de Wenden (CERI, Sciences Po Paris)
Les frontières, lieux de mémoire de l'Europe
Thomas Serrier (Université Paris 8 et Université Viadrina de Francfort s/Oder)
- 15 h 30 Pause
- 15 h 45 Table ronde
Le Rhin, toujours frontière ?
animée par Marcel Spisser
(Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle),
avec **Joachim Beck** (Hochschule de Kehl),
Pascal Coquis (Les Dernières Nouvelles d'Alsace),
Sylvain Schirmann (Institut d'Études Politiques de Strasbourg)
et **Birte Wassenberg** (Institut d'Études Politiques de Strasbourg).
- 17 h Clôture

En 1944, le maquis Ancel, « refuge d'Alsaciens-Mosellans » en Dordogne

La zone sud est occupée par l'ennemi dès le 11 novembre 1942. Avec la collaboration du Gouvernement de Vichy et de la Milice, la répression s'accroît contre les « ennemis » du Reich nazi ; les Alsaciens-Mosellans, nombreux en Dordogne ne sont pas plus épargnés que les jeunes réfractaires du STO.

La résistance intérieure de la zone sud organise alors l'aide aux réfractaires et réfugiés ; elle veut encourager la désobéissance au gouvernement collaborateur de Vichy, elle cherche à former une élite pour le combat, et tient à démontrer son efficacité par l'aide apportée.

ORGANISATION DE L'AS (ARMÉE SECRÈTE)

Ainsi les trois réseaux principaux de résistance intérieure non communiste organisent l'Armée Secrète AS qui cherche à recruter des officiers de réserve civils ayant eu l'expérience de la guerre en 1939-40.

Antoine Diener, instituteur, alsacien-mosellan évadé de Moselle, officier de réserve réfugié en Dordogne, membre du Réseau Martial recruté dès 1943 par Bernard Metz et son agent recruteur Gustave Houver en Dordogne, se trouve ainsi chargé par Charles Mangold *Vernois* d'un maquis AS situé dans la Double, sous le pseudo d'Ancel.

(Voir *Les Courriers du Mémorial* de mars et novembre 2011)

Les maquis sont nombreux en Dordogne, leurs effectifs sont modestes début 1944. Un labyrinthe de petites routes empierrées dessine à travers bois un maillage serré entre fougères et châta-

gniers, labyrinthe impénétrable pour ceux qui ne sont pas « du pays » ; l'habitat dispersé en hameaux nombreux, des écarts en partie abandonnés depuis l'accélération de l'exode rural entre les deux guerres, offrent des possibilités de refuge. L'obligation du Service de Travail Obligatoire depuis février 1943 touche tous les garçons de plus de 18 ans et nombreuses sont les familles qui ont un réfractaire à protéger, donc des complicités possibles pour leurs refuges potentiels.

Outre l'environnement géographique, les réseaux de résistance ont des contacts dans la population rurale qui assurent un approvisionnement pour nourrir ces groupes de jeunes gens : à Grignols, le boulanger Mirabel détourne les miches de pain hebdomadaires, des paysans fournissent des pommes de terre pour le groupe *Ancel*. Ces gens renseignent aussi : les agents de liaison portent les messages, la télégraphiste de St Alvére en intercepte, la fermière qui abrite dans ses bois ce maquis met ou non un drap à la fenêtre pour signaler si la route libre. Cercle indispensable de complicité, mais source aussi de danger en cas d'arrestation.

Il faut assurer la clandestinité des maquisards ; l'usage d'un pseudo est obligatoire, seul le chef de maquis connaît l'identité de ses compagnons, ni photos, ni papiers personnels ne sont gardés. Il faut alors des faux papiers et les réseaux ont leurs fournisseurs de carte d'identité et de carte d'alimentation : ainsi André Bord *Bronzé* et Jean Claus *Alouette* tous deux Alsaciens fournissent les cartes vierges volées la nuit dans les mairies pour l'AS, avant de rejoindre en mai ce maquis.

La mobilité est une contrainte obligatoire. Chaque fois qu'un agent est arrêté, que des unités ennemies accompagnées de la milice se rapprochent, qu'un maquisard malade a dû être évacué, il faut changer de lieu. De mi-février à fin juin on compte huit bivouacs, de durée très variée (deux à vingt nuitées) ; à Durestal, le campement dure cinq semaines de mi-mai au 24 juin : un record. Les sites sont choisis à proximité d'une source pour avoir de l'eau, d'une grange ou bergerie à l'écart et à l'orée des bois pour se réfugier en cas d'alerte, pas trop loin d'un chemin. L'intendant de l'AS *Francine* est d'une aide précieuse, il est du pays et connaît son monde.

Après le 24 juin, quand le camp de Durestal est attaqué par l'unité ennemie Bode venue de Bergerac pour incendier les bois, *Ancel* obtient des chefs AS de disperser ses hommes par petits groupes et lui-même, dont la tête est mise à prix ne dort pas plus de trois nuits au même endroit.

La discipline est une nécessité quotidienne qui s'ajoute à la clandestinité ; tous les maquis déçimés, tous les clandestins arrêtés l'ont été sur dénonciation ou par imprudence.

Après avoir « oublié » ses prénoms et noms, se souvenir de sa fausse identité, s'être débarrassé du mouchoir à ses initiales, il faut être discret, surtout en groupe : pas de feu de camp, pas de chants ou de chahut trop bruyants, même dans les bois ; pas de braconnage pour respecter les usages des sympathisants qui vous laissent occuper leurs bois, pas de sorties le soir au village ou au café.

Le maquis est un refuge austère même si c'est aux abords de châteaux et il faut compter aussi sur la chance !

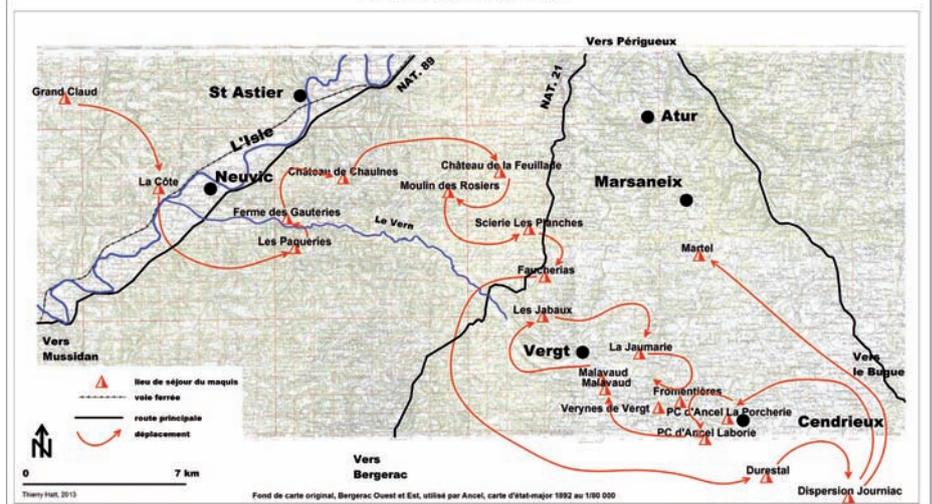


15 août 1944, Pierre Malet, beau-père d'Ancel, Jean Gausse, médecin du maquis, Antoine Diener (Ancel)



Gustave Houver et son épouse Marie-Louise Diener-Houver, leur nièce Chantal Diener, été 1943, à Ligeux, Dordogne

Les lieux du maquis de l'Armée Secrète ANCEL
Février 1944 - août 1944



APPRENDRE À SE DÉFENDRE

Apprendre à se défendre, est la formation préalable du maquisard, une fois remplies les conditions nécessaires à l'existence du maquis.

Les sentinelles sont indispensables jour et nuit et doivent être fiables ; elles sont placées en avant : 300 m pour la première, 150 m pour la seconde, pour qu'en cas d'alerte les maquisards aient le temps de se réfugier dans les bois. Relevées toutes les deux heures si le nombre de jeunes gens le permet, il faut apprivoiser les bruits de la nuit et de la forêt, surmonter peur et sommeil, la sécurité du groupe en dépend. En cas d'approche, il faut faire une sommation et demander le mot de passe ; en cas de danger, il faut tirer pour avertir, donc se découvrir à l'ennemi ; le jeune Jean Reghem *Ch'timi* est tué le 8 juillet alors que, sentinelle, il donne l'alerte pour sauver le PC où se trouvent *Ancel* et son adjoint *Adelphe*, à La Borie près de Cendrieux.

Des travaux pratiques variés ponctuent les journées ; après les corvées, chercher l'eau à la source, lessive, rangement du dortoir, les aînés qui ont fait leur service militaire organisent l'atelier « armement » ; début mars pour une trentaine d'hommes un fusil MAS 36, un fusil Lebel d'avant 1914, deux mitraillettes Sten « qui partent toutes seules », quelques revolvers... On est bien loin de la propagande vichyste qui parle de « terroristes armés jusqu'aux dents » ! Armement toujours insuffisant et toujours hétéroclite avant mai 1944. Les yeux fermés, il faut savoir charger, décharger l'arme, puis l'entretenir. Les munitions sont trop rares pour qu'on tire à balles réelles.

Les effectifs ayant augmenté courant avril,

Ancel organise alors les opérations de ravitaillement : il s'agit, en petit commando de réquisitionner soit de la nourriture soit des couvertures sur les sites des chantiers de jeunesse ou dans des entrepôts ; cette nécessité permet d'aguerrir, d'exercer l'esprit d'équipe et le sang froid, de sortir les gars des bois, puis d'attaquer « le tacot » Bergerac-Périgieux qu'empruntent les paysans de la vallée de la Dordogne pour vendre au marché de Périgueux leurs produits non réquisitionnés par le Reich : trois hommes avec les mitraillettes encadrent trois camarades avec des sacs ; ils arraisonnent le tortillard qui peine à monter la côte de N-D. de Sanilhac ; plus tard c'est la cargaison de sardines d'un train qui est saisie de nuit dans la gare de Marsac, avec l'aide du patron de l'usine mosellane BATA repliée à Neuvic sur Isle, qui prête un camion.

Destinées aux soldats ennemis, ces boîtes vont nourrir pendant des semaines les maquis de l'AS.

Un instructeur du SOE arrive fin avril, le *Capitaine Jean-Pierre* Alsacien francophone que son accent fait surnommer « Tchateuton » ; il initie les maquisards à l'usage de cet explosif inconnu qu'est le plastic ; il apporte aussi des crayons allumeurs à retardement, des grenades Gamon, et une petite radio qui permet d'écouter Radio Londres. Le 1^{er} mai, *Ancel* décide de passer aux travaux pratiques nocturnes et de faire dérailler un train aux Moulineaux, sur la ligne Périgueux-Bordeaux ; trois essais trois nuits de suite sont nécessaires pour que le montage soit enfin efficace et la locomotive stoppée : au premier essai le schéma de montage en anglais était imprimé à l'envers et donc le montage défectueux, au second le crayon allumeur était



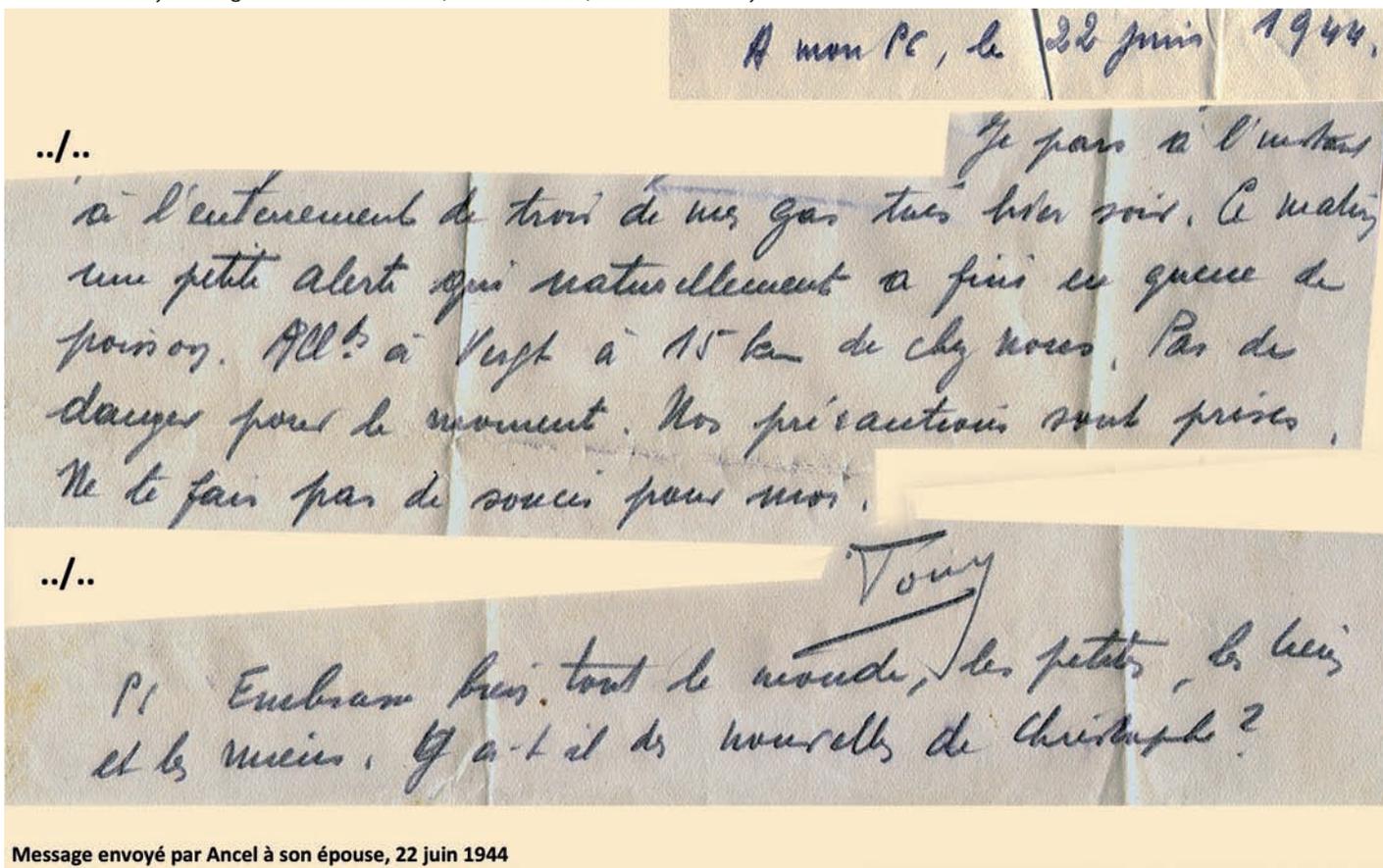
trem্পé par la pluie !

Le maquis put enfin participer au « plan vert » mis en action un mois avant le débarquement des Alliés, contribuant, en sabotant le réseau ferré, au retard de la Division Das Reich en Normandie.

Petit à petit, des véhicules et de l'essence sont réquisitionnés pour mener ces expéditions, les talents de mécanicien vont devoir s'exercer.

Grâce à la radio, les soirées sont plus animées ; un concours de messages à inventer provoque de franches rigolades, l'agneau réquisitionné et engraisé, baptisé Turenne, en est le héros ; début juillet le message « en garde Turenne ! » sera diffusé pour annoncer le parachutage à Coursac du *Capitaine Marc Sarthois*, *Montrouge* et *Olivier* auront le plaisir d'entendre à la BBC la « chanson du maquis » qu'ils ont composée.

(suite page 14)



Message envoyé par Ancel à son épouse, 22 juin 1944

DE LA DÉFENSIVE À L'OFFENSIVE

(suite de la page 13)

Après le débarquement du 6 juin 1944, les actions changent d'échelle et l'offensive l'emporte sur la défensive.

L'appel lancé par de Gaulle le 6 juin au soir provoque l'afflux au camp de Durestal lieu investi mi-mai : en une semaine on passe de 150 hommes à plus de 800 ! *Ancel* écrit un message à son épouse « j'ai 800 poussins à nourrir et pas de grain » ; chacun est venu, qui avec sa carabine de chasse, qui avec son pistolet ; le camp devient « forteresse » mais cet afflux inquiète *Ancel*.

D'autant que la Division Das Reich appelée sur le front du Débarquement circule sur les routes du Sud-ouest et terrorise en chemin maquisards et population civile (9 juin Tulle, 10 juin Oradour).

Le 12 juin, *Montrouge* et *Titi* sont envoyés en renfort près de Vergt avec l'unique bazooka : trois chars ennemis sont signalés en direction de ce bourg central pour la Résistance. Pour la première fois Montrouge tire à fusée réelle et, surpris par le recul, rate le char mais la dissuasion est efficace, les trois chars font demi-tour. Vergt est épargné, ils sont fêtés en arrivant dans le bourg.

Le 21 juin une partie des maquisards est appelée au combat du Grand Castang, dans la vallée de la Dordogne contre une unité ennemie



Groupe Ancel, centurie Bir-Hackeim, défilé du 14 juillet 1944 à Durestal

Archives Marie-Luce Wagner

sortie de Bergerac ; là aussi le bazooka sert, touche l'objectif mais le maquis compte dix blessés graves et trois morts dont *Moscou*, un malgré-nous déserteur, qui avait appris à ses copains comment se placer dans l'angle mort des chars Tigre allemands.

La riposte ne se fait pas attendre ; le 24 juin, cette unité attaque le camp avec des fusées incendiaires ; la discipline et l'organisation du camp de Durestal, remarquée début juin par le *Colonel Berger* (A. Malraux) permet d'assurer l'évacuation sans mort ni blessé grave.

En juillet, le maquis *Ancel* participe à deux actions d'envergure menées par l'AS.

Le 14 juillet, en plein midi, avec des para-

chutes tricolores, deux parachutages ont largué des tonnes de matériel, l'un dans le Lot à Loubressac, l'autre en Corrèze à Moustoulat. *Ancel* est chargé de coordonner le convoi aller-retour vers la Corrèze et *Roland* celui du Lot, les hommes des deux groupes étant requis pour ramener le chargement en Dordogne : trois nuits aller-retour en camions par les chemins sécurisés, tandis que le commando « Bir Hakeim » défile à Durestal pour fêter le 14 juillet.

Dans la nuit du 26-27 juillet, *Ancel* et *Zagouin* (Gandouin), à la tête du commando « Valmy » participent avec l'AS au « hold-up » du convoi de la Banque de France menant à Bordeaux les fonds que l'ennemi veut mettre en sécurité, Périgueux lui paraissant peu sûr. La gare de Neuvic sur Isle est choisie pour arrêter le train car elle est hors du bourg. La logistique est impressionnante d'autant qu'on ignore si le train est défendu par l'ennemi. Tandis qu'*Ancel* veille à sécuriser tous les carrefours afin de bloquer des renforts ennemis éventuels, *Zagouin* et ses hommes participent à l'attaque du train et au déchargement des sacs de billets de banque. Le lendemain, au PC de l'AS à Cendrieux on compte 2,8 milliards de Francs 1944, de quoi acheter des armes, des renseignements, payer les réquisitions de vivres et de véhicules, indemniser des familles de résistants.



LA LIBÉRATION DE LA DORDOGNE

Après ces deux exploits, les hommes d'*Ancel* ont mérité leur réputation et différents groupes maquisards viennent s'y adjoindre pour former la « Légion Alsace-Lorraine ». Grâce au recrutement assuré après l'arrestation de Gustave Houver le 6 avril 1944 par Adelphe Peltre puis Georges Bennetz, pour le réseau Martial, les réfugiés alsaciens-mosellans y sont nombreux. Reste à libérer le département, étape nécessaire avant le retour pour libérer l'Alsace-Lorraine.

Le mois d'août est ponctué de combats menés tant par les groupes FTP que par les groupes AS contre les « Cosaques » qui relaient la Division Das Reich.

Le 15 août ce sont les combats d'Atur où les hommes de « Bir Hakeim » sont pris dans une embuscade : Charles Mary, fondateur strasbourgeois du groupe est tué.

Les 18 et 19 août le groupe « Alsace-Lorraine » est chargé des alentours de Périgueux pour freiner et harceler les troupes ennemies qui tentent une retraite de Périgueux vers Bordeaux. Certains de la Légion Alsace-Lorraine les pourchassent jusqu'au Pizou, tandis que d'autres participent aux combats de Saint-Astier. Périgueux est libérée le 20 août.

Les libérations de Périgueux et Bergerac sont célébrées par des défilés où les maquisards sont fêtés par la population. La joie est tempérée par les cérémonies funéraires en l'honneur des fusillés que les autorités ennemies ont pris le temps de sortir de leurs prisons et d'exécuter le 19 au soir ; parmi eux Charles Mangold, Vernois, père de Paul tous deux strasbourgeois, tous deux résistants de l'AS ; le père était dirigeant de l'AS centre-Dordogne, le fils agent de liaison AS : il conduisit maints jeunes gens au maquis *Ancel* et participa aux combats de la Libération en Dordogne, puis s'engagea dans le Bataillon Strasbourg de la Brigade Alsace-Lorraine.



J. P. Seret Mangold et Ch. Mangold (Vernois)
Périgueux, août 1944
Source : famille Mangold

La légion Alsace-Lorraine participe encore à la libération d'Angoulême avec un sérieux accrochage à Torsac la semaine du 21 au 28 août.

Une partie de l'engagement dans la Résistance des cadres du *Réseau Martial* est accomplie : participer à la Libération des départements où les réfugiés alsaciens-mosellans ont été accueillis.

Reste à organiser l'unité militaire regroupant ceux du Sud-ouest afin de rejoindre la 1^{ère} Armée sous les ordres du Général de Lattre pour libérer l'Alsace et la Lorraine dont ils ont été chassés par l'occupant nazi, et y revenir non en assistés, mais en libérateurs. Une partie des maquisards périgourdiens d'*Ancel* se joignent à eux.

Le Bataillon Strasbourg, commandé par *Ancel*, quitte Périgueux le 10 septembre 1944 pour rejoindre le Bataillon Metz venant de Toulouse

et commandé par Charles Pleis *Marchand* au Pont de Cornil, près de Brive.

Ces deux bataillons forment la Brigade Alsace-Lorraine, commandée par André Malraux *colonel Berger* et Pierre Jacquot *lieutenant-colonel Édouard* ; à Dijon, ils sont rejoints par le Bataillon Mulhouse, créé en Savoie par Octave Landwerlin et René Dopff *Delcroix* qui regroupe aussi Alsaciens et Mosellans.

Sources : archives Ancel ; enquête du ministère de la Défense, 1946 pour le maquis AS ; attestations de présence au maquis pour l'attribution de la carte de résistant, 1947-1975 ; messages personnels ; carte d'EM utilisée au maquis ; témoignages et correspondances ; photos : archives COMEBAL. ■

Marie-Noël Diener-Hatt,
présidente du Comité
pour la Mémoire de la BAL



Groupe Ancel, libération de Périgueux, 20-08-1944



UN SERVICE ÉDUCATIF DYNAMIQUE

INTERVIEW DE SÉBASTIEN SOSTER, PROFESSEUR DÉTACHÉ AU MÉMORIAL



Comment êtes-vous arrivé au Mémorial ? Quelles sont vos missions ?

J'ai une relation très particulière avec le MAM, presque intime, puisque j'y ai effectué un stage de DESS avant de devenir enseignant et avant même que la structure ne sorte de terre. Puis, c'est suite à une inspection que je me suis vu proposer une décharge de service d'enseignement de trois heures que j'ai acceptée avec enthousiasme.

J'y tiens le rôle de relais, de lien entre la structure et le milieu enseignant. Mais le cœur de ma mission consiste en une veille pédagogique qui passe par l'adaptation de la visite du Mémorial aux nouveaux programmes des cycles du primaire et du secondaire, ainsi que par la conception et la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques en collaboration avec l'équipe

éducative. Ainsi, nous travaillons tous les ans sur le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation, mais aussi sur le développement de nouveaux thèmes tels que « le cinéma nazi sur les écrans strasbourgeois. »

Je propose également des actions de formation destinées aux enseignants du premier et du second degrés. Ainsi, pour l'année 2014 sont prévus une formation inscrite au Plan Académique (PAF) portant sur la découverte des ressources pédagogiques suivi d'une intervention sur « le cinéma nazi à Strasbourg : entre divertissement « apolitique » et film de propagande, et une autre formation territoriale de proximité (FTP) sur « les génocides à travers le cinéma des XX^e et XXI^e siècles. »

N'est-il pas difficile mais passionnant de concilier votre poste de professeur d'Histoire et professeur détaché au mémorial ?

Il est évident que le travail effectué au Mémorial me nourrit d'abord en tant qu'individu habité par la question du « mal radical » et désireux de comprendre toujours plus le nazisme, mais bien évidemment aussi en tant qu'enseignant. Ainsi, c'est avec beaucoup de plaisir que je peux réinvestir ce savoir auprès de mes élèves.

Toutefois, la vraie difficulté de cette mission consiste à maintenir la dynamique de projets alors que je ne viens qu'une fois par semaine. Pour autant, cette présence hebdomadaire

représente une « respiration », une parenthèse dans la charge quotidienne de travail qui incombe à tout enseignant.

Comment abordez-vous la rentrée ?

J'aborde cette huitième rentrée avec un appétit féroce étant donné le très grand nombre de projets et de rencontres prévues.

A côté du travail pédagogique engendré par les ateliers et les actions de formations, nous sommes heureux d'accueillir prochainement Monsieur le Recteur d'académie, l'Inspectrice Pédagogique Régionale – Claire Dietrich - ainsi que l'un des spécialistes français du nazisme, Johann Chapoutot.

Parallèlement, nous tenons à conserver les partenariats du Mémorial « hors les murs » engagés auprès de différentes structures comme la Maison d'Arrêt de l'Elsau dans laquelle nous intervenons en direction des publics pénitentiaires. C'est toujours une journée riche en débats, en échanges et en émotion. C'est devenu un moment incontournable.

Nous reconduisons et approfondissons cette année encore la collaboration avec les Inspecteurs de l'Education nationale du premier degré afin d'inscrire le Mémorial et son offre pédagogique dans un parcours éducatif artistique et culturel (PEAC) auprès des élèves du primaire qui viennent de plus en plus nombreux.

EN BREF

LE POINT SUR LES CHIFFRES

- 34 000 visiteurs depuis le 1^{er} janvier.
- 14 470 dans le cadre scolaire. Ce qui représente 413 visites guidées !

L'ACTU DE LA RENTRÉE

Demandez les nouveaux ateliers pédagogiques :

Atelier CNRD: le thème 2014 est « *La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire* ». Le Mémorial proposera un atelier dès la rentrée des vacances de la Toussaint. Seront abordés notamment l'évacuation des camps situés en Alsace et la libération des camps nazis à travers le parcours d'Alsaciens Mosellans déportés.

« Les génocides à travers le cinéma des XX^e et XXI^e siècles »

Le mot « génocide » s'est peu à peu répandu dans le langage courant pour désigner le mal absolu, le crime des crimes, mais quel est l'histoire de ce mot devenu notion juridique ? Comment à partir de celui-ci caractériser les points de ressemblance et de divergences entre l'extermination des Juifs d'Europe et le génocide rwandais ? L'atelier tâchera de répondre à ces questions en élargissant la réflexion sur la manière dont le cinéma représente ces génocides.



LE BAISER DE LA FRANCE :

Depuis le 28 Juin, l'exposition « Le Baiser de la France » place le retour de l'Alsace et de la Moselle à la France au centre du débat. Dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre, le Mémorial met en lumière les années de réintégration, de propagande et de re-découverte de la vie politique, de l'enseignement et de la culture française.

Comment redevient-on français après 47 ans d'annexion ?

Après plusieurs mois de recherches et de rencontres, des documents inédits sont dévoilés. Plusieurs films sont diffusés pour illustrer cette page de notre Histoire, sous un angle encore méconnu.

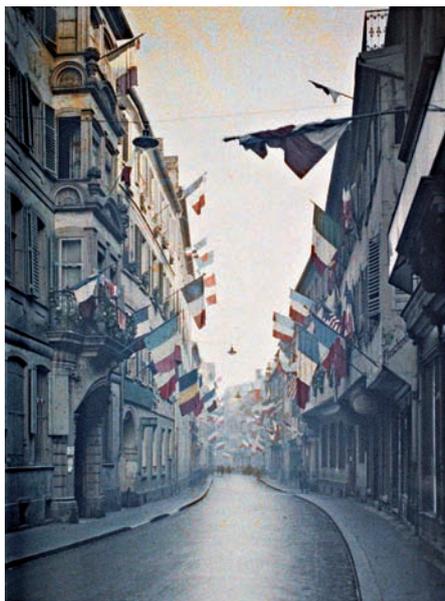
A découvrir dans le hall du mémorial jusqu'au 30 décembre. Entrée libre



ZOOM SUR DEUX FONDS D'ARCHIVES MECONNUS



Petites alsaciennes vues dans les environs de Thann, Musée Albert Kahn



Strasbourg pavoisée pour la visite du président Poincaré en 1919



Destruction de la synagogue de Thann, Musée Albert Kahn

LES AUTOCHROMES D'ALBERT KAHN

Entre 1917 et 1921, un petit groupe d'opérateurs de prise de vue arpente l'Alsace reconquise d'abord, puis la totalité de l'Alsace, au terme de la Grande Guerre.

Financée par l'Alsacien Albert Kahn, banquier installé à Paris depuis l'annexion, cette mission rapporte près de 700 photos et films qui sont autant de témoignages de cette Alsace redevenue française. fêtes de la victoire dans les rues de Strasbourg, portraits d'Alsaciens en costume traditionnels, destructions... ces toutes premières photos couleur, des autochromes (700 au total) sont la propriété du Conseil général des Hauts de Seine, et valorisées au Musée Albert Kahn, situé à Boulogne Billancourt.

Albert Kahn, Musée et jardin départementaux
10-14, rue du Port
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

LE FONDS VALOIS DE LA BDIC À PARIS (BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE)

Fonds de la Section Photographique de l'Armée (SPA), composé de 538 albums topographiques et thématiques, de 13 albums grand format et d'environ 120 000 tirages isolés.

Ce fonds contient des photos prises en Alsace reconquise à partir de 1915 (vie quotidienne, visites officielles, destructions...), sur la Ligne de Front (Vieil Armand) ou encore de l'entrée des troupes françaises dans de très nombreuses localités.

Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine
6, allée de l'Université
F-92001 Nanterre Cedex



Henri Zislin visite l'Alsace reconquise, BDIC



Visite de Georges Clémenceau à Dannemarie, 10/02/1918, BDIC



L'école de garçons de Dannemarie en 1915. Au fond de la classe, l'instituteur militaire, BDIC

L'art dans les camps nazis

« LE THÉÂTRE » CAFÉ D'HISTOIRE DU 31 MARS 2014

Par Claire Audhuy, Docteur ès arts.

Marcel Spisser : J'ai rencontré Claire il y a six ou sept ans quand elle faisait un « sermon » à l'église d'Oradour sur le sujet : *Pourquoi il faut commémorer les événements d'Oradour*. Je me suis dit : cette petite ira loin ! Il ne faut pas la perdre de vue. Depuis elle a fait un doctorat, malheureusement pas en histoire, mais ès arts. Sa soutenance fut brillante devant une salle pleine et un jury difficile, qui lui a dit : *C'est trop historique*. Ce qui pour moi était le meilleur compliment. Elle a aussi été deuxième à un concours où il fallait résumer une thèse en trois minutes. Exercice ô combien difficile ! Aujourd'hui, elle nous parle de ses recherches sur le théâtre dans les camps nazis.

Claire Audhuy : J'avais un devoir de réserve avant ma soutenance, maintenant je suis libre !

Les Allemands ont utilisé l'art comme outil de propagande ; mais a-t-il été aussi outil de résistance ? J'ai commencé ma recherche il y a cinq ou six ans. Il n'y avait pas grand-chose, sauf l'opérette de Germaine Tillion. Cela s'explique parce que cet art était clandestin. Et puis il y a un problème moral : comment ces déportés pourraient-ils dire qu'ils se sont « amusés », qu'ils ont ri dans l'horreur. Un troisième problème : la grande peur que ces faits d'art puissent être utilisés par les révisionnistes pour dire que les camps n'étaient finalement pas si terribles.

La recherche a été menée pour la musique, la poésie, l'art, mais le théâtre a été oublié, aussi parce que c'est un art qui ne laisse pas de traces, sinon chez les témoins et là je venais un peu tard. J'ai lancé un appel international en cinq langues à toutes les associations d'anciens déportés, aux mémoriaux... Et j'ai cherché dans les archives. J'ai trouvé vingt-huit manuscrits de pièces de théâtre inédits, écrits par des professionnels ou des amateurs avertis. Beaucoup d'humour noir, de dérision sur soi-même pour prendre du recul par rapport à un environnement insupportable ; on va se projeter ou se rappeler le bon temps. On va caractériser des tyrans avec des noms très symboliques. Notamment autour de Noël, on fait des spec-

tacles pour conjurer la nostalgie.

J'ai eu un coup de fil d'une vieille dame qui avait vu une pièce de théâtre dans un ghetto, et elle voulait que je vienne la voir à Prague. A partir de là j'ai fait une série de voyages, dont j'ai fait un livre. La dame me raconte ce ghetto de Terezin, comprenant des Juifs de haut rang qu'on a instrumentalisés : les nazis ont forcé ces juifs à créer. Ils en ont fait un film de propagande. Ils invitèrent des représentants de la Croix rouge, leur firent jouer l'opérette et voir les œuvres d'art devant les gens du ghetto. Propagande réussie ! L'opérette *Brundibar* a été représentée cinquante-cinq fois à Terezin. La dame m'a mise sur la trace d'une personne – une petite fille de dix ans à l'époque – qui a participé aux cinquante-cinq représentations de cette histoire qui renverse un tyran. La Croix rouge pouvait-elle s'imaginer que ces Juifs n'étaient pas libres ?

Dans le ghetto il y a un journal clandestin, avec une chronique *Promenades à Terezin*, rédigé par des jeunes de treize ans, avec une volonté de lucidité. Il comporte aussi de poèmes et des chansons : 800 pages au total, dont une pièce de théâtre : *On a besoin d'un fantôme* ; un petit garçon y récrit l'histoire du national-socialisme à travers sa vision : Analphabète 1^{er} veut que les gens pensent comme lui : avec la délation on prend des gens dans des centres de ramassage et avec leurs os on fabrique un fantôme... Cette pièce ne fut pas jouée à Terezin ; l'auteur, Anousch, a été exécuté peu après à Auschwitz. Mais avant son transfert, Anousch a pu faire la lecture clandestine de sa pièce dans le ghetto.

Ce qui était possible à Terezin ne l'était pas dans les camps de concentration, notamment en termes d'outils. Et pourtant, dans les camps il y a eu aussi du théâtre : Ainsi Christian Pineau, qui était financier, a écrit dix pièces durant son internement, sur les vingt-huit référencées, et ne fera plus de théâtre après sa libération. La pièce de Germaine Tillion va faire l'exposé de tout le système concentrationnaire, encourageant



le sabotage et l'évasion morale. Pour sa représentation dans le camp il fallait toute une organisation de surveillance et de protection ; c'est donc une aventure collective. Mais il y a aussi des cas de figure où il n'y a pas de spectateur : on joue pour soi-même. Le cas le plus dépouillé est celui d'une assistante de Juvet qui se récite par cœur à elle-même des pièces de Molière pendant l'appel : Charlotte Debeau.

Parfois des témoins m'ont parlé de créations artistiques, mais pas de théâtre : chants, dessins... C'était hors de mon sujet et je n'avais pas le luxe du temps et du financement ; j'en ai écouté quand même : un déporté juif, travaillant dans des commandos extérieurs, se chante des chansons. Un kapo tzigane lui demande de chanter des chants tziganes : *je chantais pour lui en inventant des airs tziganes ; cela m'a évité la corvée tous les jours et j'ai survécu toute une année*.

Un autre à Buchenwald, Walter, dessine en récupérant des bouts de papier de sacs de ciment. Il fait des portraits de gardiens qu'il échange contre des morceaux de pain.

Francine Christoph, juive à Bergen-Belsen, a pu être sauvée parce que les Allemands avaient décidé de respecter la convention de Genève (pour la propagande) en tenant compte des familles ayant un prisonnier de guerre. La petite fille se cache la journée dans les latrines. Avec ses camarades elle prépare un spectacle pour les mamans qui sont au travail durant la journée : il y aura donc un spectacle surprise pour les mamans et pendant qu'une partie des enfants jouent, une autre fait le guet.

QUESTIONS – RÉPONSES

- Mon père était à Auschwitz : le jour de Yom Kippour beaucoup de gens jeûnaient, en se rappelant les recettes de leur maman : une façon de manger par humour.
- Germaine Tillion écrit des recettes dans lesquelles, en acrostiches, elle mémorise les noms de responsables de camps, ainsi que des renseignements sur des exactions commises en vue d'un futur procès.
- Pineau écrit une pièce : *Les trois jours de l'homme*, réécriture d'Adam et d'Ève : Dieu laisse une deuxième chance à l'humanité. Dieu fait recommencer les mêmes erreurs à l'humanité !
- Les pièces de théâtre ne sont pas toujours en rapport explicite avec la vie du camp : il y a une tragédie de Pineau sur le *Fatum*. Mais écrite à Buchenwald, il y a quand même un lien sous-jacent.
- J'ai monté en Suisse la pièce d'Anousch *J'ai besoin d'un fantôme* avec des enfants, pour voir l'écho aujourd'hui. Et cela a évoqué des choses actuelles pour ces jeunes. Ainsi un jeune a dit qu'Anousch c'est comme Dieudonné, sauf que l'un se moque de lui-même (Anousch) : humour noir, constructif ; et Dieudonné rit des autres, pour blesser.
- Dans les camps de prisonniers de guerre l'activité artistique et théâtrale était bien sûr beaucoup plus développée que dans les camps de concentration.
- La majorité des gens traumatisés demandent à oublier ; mais, moi, j'ai lancé un appel à témoins et le témoin choisissait de parler ou non.

- Certains témoins m'ont raconté des souvenirs qu'ils n'avaient jamais partagés dans le cercle familial ; ce qui a provoqué parfois des situations délicates !

- La pièce de Germaine Tillion a été éditée et jouée au Châtelet.

- Mes projets :

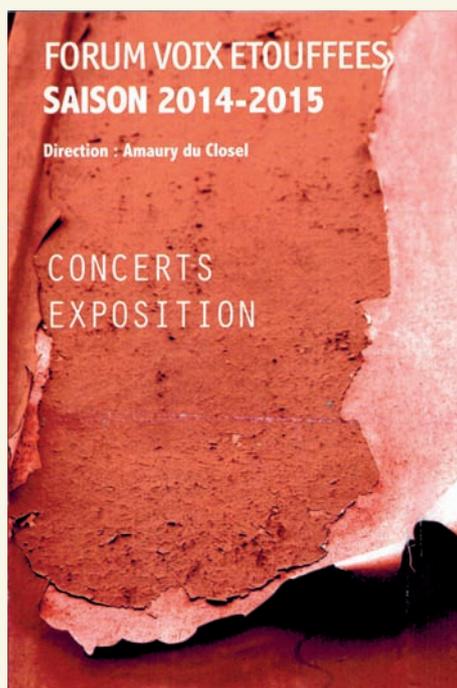
- un projet d'édition de textes inédits et de témoignages ;
- j'ai fondé une compagnie de théâtre et une maison d'édition : Rodéo d'âmes ;
- le Bullitour europa : une traversée de l'Europe de l'est (10 000 kms) avec un véhicule aménagé en studio radio, pour faire des reportages autour de trois thèmes :
 - identité et minorités
 - théâtre et résistance
 - mémoires et nationalisme.

Site internet : www.bullitour.eu



Notes R. Kriegel

« LA MUSIQUE » FORUM DES VOIX ÉTOUFFÉES



Créé en 2003, le Forum des Voix Étouffées est l'une des principales structures européennes d'étude et de diffusion d'œuvres des compositeurs victimes du nazisme. Conçu à l'origine comme un projet musical, le projet Voix Étouffées est rapidement devenu un projet de politique culturelle au fur et à mesure que les organisateurs prenaient conscience du fait que les thèmes qu'ils abordaient les mettaient en contact permanent avec des problématiques européennes contemporaines : le sort des minorités dans l'Europe moderne, le rôle constructif dans la culture de l'élaboration de la maison commune européenne, les stades très variés de prise de conscience des conséquences du fascisme et du stalinisme dans la culture européenne. L'action du FVE a été saluée par l'Étoile d'Or de la Commission européenne en 2009.

Trois dates de concerts à retenir :

- Mardi 14 octobre - 20h
- Jeudi 27 novembre - 20h
- Mardi 17 mars - 20h

Adresse des concerts : Église réformée du Bouclier, 4 rue du Bouclier, 67000 Strasbourg

Forum Voix Étouffées : 182 route du Polygone, 67100 Strasbourg

Mail : info@voixetouffees.org Tél. 09 73 19 33 41

Site : www.voixetouffees.org



Les morceaux choisis de Sönke Neitzel

Extraits de conversations de prisonniers allemands enregistrées à leur insu

(voir présentation page 4)



1. *J'ai fait deux attaques de destruction, c'est-à-dire tiré sur des maisons. [...] Celles que nous pouvions prendre de biais, par exemple des villas sur une colline, ça faisait les plus belles cibles. Quand on arrivait, comme ça, d'en bas, et puis vovps, on larguait, les fenêtres éclataient et le toit se soulevait au-dessus. Mais je ne faisais ça qu'avec le [Focker-Wulfe] 190, deux fois dans des villages. Une fois à Ashford. Sur la place du marché, il y avait un rassemblement, un tas de gens, ils tenaient des discours, je peux te dire que ça a giclé ! Ça, c'est marrant !*

Sous-officier Budde

2. Solm : *Nous avons dégommé un convoi d'enfants.*

Wille : *Ils se sont tous noyés ?*

Solm : *Oui, ils sont tous morts.*

Wille : *Un convoi de quelle taille ?*

Solm : *6 000 tonnes.*

Wille : *Comment vous l'avez su ?*

Solm : *Par la radio. Le BdU nous a transmis ce message : « À tel endroit, vous avez un convoi escorté, tant de navires avec du ravitaillement, tant d'autres avec ceci ou cela, un convoi d'enfants et ceci et cela.*

Wille : *Comment savais-tu que ce bateau de 50 [tonneaux] avait les enfants à bord ?*

Solm : *Parce que nous avons un grand registre avec tous les navires des lignes anglaises et canadiennes... Un convoi d'enfants, qu'est-ce qu'on s'est amusé ! »*

Conversation entre le pilote de bombardier Wille et le quartier-maître sous-marinier Solm.

3. *S'ils savaient, ici, le sort qu'on a réservé à leurs prisonniers, nous ne ferions pas de vieux os, nous non plus. On commençait*

par interroger un peu [le prisonnier]. S'il disait quelque chose, tant mieux, s'il ne disait rien, tant mieux aussi. On le laissait filer, et quand il était à dix pas, le FM, cinquante balles, et c'était terminé. Notre vieux disait toujours : « Qu'est-ce que vous voulez que j'en fasse, de ce bétail ? Même pour nous, on n'a rien à becqueter. »

Le SS Röthling, en Normandie

4. *Larguer des bombes, pour moi, c'est devenu un besoin. Ça vous picote drôlement, c'est une sacrée sensation. C'est aussi bien que de descendre quelqu'un.*

Un lieutenant de la Luftwaffe

5. *En Russie, à Orel, j'étais dans le coup. On a installé un fusil-mitrailleur MG 42 dans le cloître d'une église. Ensuite, on a fait dégager la neige par les Russes, hommes, femmes, enfants, et puis on les a fait entrer dans l'église, ils n'avaient aucune idée de ce qui se passait. Après, ils les ont abattus tout de suite au MG 42, ils ont versé de l'essence dessus et ont mis le feu à tout le bazar.*

L'Untersturmführer Kraemer

6. *Ils nous ont à l'œil, nous la division « Das Reich », parce que dans la région de Toulouse, nous avons liquidé plus de partisans que nous n'en avons fait prisonniers. Nous en avons peut-être fait vingt prisonniers, c'était tout, et encore, c'était seulement pour les interroger. Ensuite nous les avons torturés, les vingt, si bien qu'ils y sont passés aussi. [...] Quand nous sommes montés ici, nous sommes passés par Tours. Ils y avaient descendu une compagnie de la Wehrmacht, mais alors, sans faire le*

détail. [...] On en a chopé tout de suite cent cinquante, et on les a pendus dans la rue.

Le SS Forster

7. *Le commandant Rudolf Beck sait, par son activité en France, comment s'y est comportée la SS. Il connaît quelques affaires, dont il n'a rien dit, bien entendu. On m'a raconté que la SS a enfermé dans une église des Français, des femmes et des enfants, puis a mis le feu au bâtiment. J'ai cru que c'était un truc de la propagande, mais Beck m'a dit : « Non, c'est vrai, je sais qu'ils l'ont fait. »*

Commandant Hasso Viebig

8. *Pour chaque homme mort au combat dans nos rangs, il fallait pratiquer dix exécutions. Il fallait, c'était un ordre ; et trois pour chaque blessé. Lors de ma dernière intervention, j'ai eu quatre blessés, nous avons mis le feu à une maison, et je n'ai pas fait faire de fusillades. J'ai dit à mon commandant d'unité : « Nous n'obtiendrons rien comme ça, nous devons attraper des terroristes, c'est eux que nous devons exécuter. Les civils, je ne suis pas pour. » Je devais mener une « action » dans un village, et j'ai dit à mon commandant : « Je ne le fais pas. » « Pourquoi ne le faites-vous pas ? » Je ne voulais pas dire : « Je suis trop tendre pour ça », mais je suis effectivement trop tendre pour ça, je ne pouvais pas le faire. Alors ça a été... annulé. Justement moi, j'étais le type le plus anodin du bataillon.*

Obersturmführer Werner Schwartz

Directeur de la publication : Marcel Spisser

Coordination : Jean-Paul Gully, Claude Morant

Rédaction : Marie-Noël Diener-Hatt, Daniel Elbaz, Barbara Hesse, Raymond Kriegel, Jean-Pierre Rioux, Marcel Spisser, Bernard Veit, Jean-Laurent Vonau

Réalisation : CANDID

Impression : Ireg / Photos : D.R. / Dépôt légal : octobre 2014

© Tous droits de reproduction réservés.

AMAM

Président Marcel SPISSER

Secrétaire Jean-Paul GULLY

Trésorier Claude MORANT

Tél. 03 88 29 98 15 / j-p.gully@orange.fr

L'AMAM est soutenue par :



Appel à adhésion

L'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle (AMAM) a besoin du plus grand nombre, élus, anciens combattants ou témoins, artistes, universitaires, enseignants, acteurs économiques, simples citoyens, pour donner au Mémorial son assise populaire, pour le promouvoir et en faire un lieu de Mémoire régionale, d'histoire générale, de sens et de pédagogie.

Adhère à l'AMAM en renvoyant le bulletin ci-dessous à :

Jean-Paul Gully / 4 rue Virgile / 67200 Strasbourg / j-p.gully@orange.fr

NOM PRÉNOM

ASSOCIATION ou COMMUNE

ADRESSE

CP VILLE

TÉL. EMAIL

Adhère à l'AMAM et vous envoie la cotisation de €

à le signature

Cotisations : 25€ pour les personnes physiques
20€ pour les établissements scolaires
30€ pour les associations de moins de 200 membres et les communes de moins de 600 habitants
60€ pour les associations de plus de 200 membres et les communes de 601 à 1000 habitants
100€ pour les communes de 1001 à 5000 habitants
200€ pour les communes de 5001 à 10000 habitants
300€ pour les communes de plus de 10000 habitants